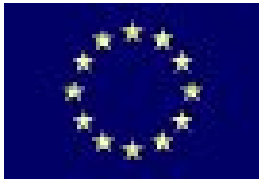




Document d'objectifs PLATEAU DE MANCY « FR 4302001 »

Réactualisation - Novembre 2015



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 4302001 PLATEAU DE MANCY

Maître d'ouvrage

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté
Suivi de la démarche à la DREAL FC : Luc Terraz, Responsable du Département Connaissance Biodiversité Natura 2000

Opérateur Natura 2000

Commune de Lons-le-Saunier ; opérateur technique : Jura Nature Environnement (JNE), collaborateur technique : Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté (CEN FC)

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction générale / Coordination : Vincent DAMS – JNE

Contributions au diagnostic écologique / cartographie : Dominique MALECOT, Olivier BILLANT, Bernard DESTRIEUX – CEN FC, Willy GUILLET, Charly MOUREAU – JNE

Relecture : Laure HEINRICH & Laura DOUARD (DREAL FC), Sabine HETIER et Françoise JUILLARD (DDT 39), Bernard Destrieux (CEN FC), Laure-Anne CERMAN (Département du Jura)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques

Cartographie des habitats ouverts : CEN FC – Olivier Billant (réalisée pour la réserve naturelle régionale de la côte de Mancy, 2014)

Cartographie des habitats forestiers : CEN FC – Olivier Billant (réalisée pour la réserve naturelle régionale de la côte de Mancy, 2014)

Inventaire des chiroptères : A réaliser

Inventaire des groupes taxonomiques (hors chiroptères) : réactualisation des études antérieures par suivi spécifique ou veille territoriale, Dominique MALECOT - EPLEFPA/CEN FC, Vincent DAMS & Willy GUILLET – JNE, 2012 - 2015)

Références bibliographiques à utiliser pour le Document d'objectifs

DAMS V. et al (2015). *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR4302001 « Plateau de Mancy » - Réactualisation*. DREAL Franche-Comté Franche-Comté, Jura Nature Environnement, Lons-le-Saunier, 36 pages + annexes.

Crédits photographiques :

Vue générale de la Côte de Mancy (angle de vue sud-est) : Dominique MALECOT

REMERCIEMENTS

Messieurs les Maires et adjoints aux maires des communes concernées par le site Natura 2000

Commune de Lons-le-Saunier
Jacques LANÇON

Commune de Macornay
Michel FISCHER

Les membres des intercommunalités

Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA)
Olivier MARTIN
Francis PERNOT

Communauté de communes du Val de Sorne

Conseil Régional
Agnès COMPAGNE
Céline DELORME
Mathilde VAILLANT

Conseil Général du Jura
Morgan GRIVAUD
Laure-Anne CERMAN

Services techniques de la ville de Lons-le-Saunier
Pierre VIVANCOS
Alain DEPIERRE

DREAL FC
Laure HEINRICH
Luc TERRAZ

DDT du Jura
Sabine HETIER
Stéphane ISSANCHOU
Françoise JULLIARD

EPLEFPA Lons-le-Saunier/Mancy
Laurent PETAT-LENOIR
Nicolas PEILLON (stagiaire 2013)

EPLEFPA Montmorot
Emmanuel MARGERIE

Club Alpin Français - section Lons
Chantal PRETOT

CPEPESC
Claire DELTEIL

ACCA de Macornay
Louis LUX

Foyer Rural de Macornay
Christine GERMAIN

Société d'Histoire Naturelle du Jura
Denis MALECOT

E.R.D.F.
Sophie FERREUX
Benoît PRUDENT

Conservatoire d'Espaces Naturels de FC
Dominique MALECOT
Bernard DESTRIEUX
Olivier BILLANT

Jura Nature Environnement
Willy GUILLET
Delphine DURIN
Aimée MENIN
Jacques MAILLARD
Françoise MAILLET

LPO FC, Agir pour la Biodiversité
Nathalie DEWYNTER
Guillaume PETITJEAN

CBNFC-ORI
Yorick FERREZ

Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs

Document d'Objectifs Synthétique Natura 2000 « Plateau de Mancy » FR4302001 SOMMAIRE

Introduction générale	6
NATURA 2000 : Présentation générale	7
Fiche d'identité du site	8
 A. Rapport de présentation : diagnostic.....	10
A.1 Données administratives	10
A.2 Situation des propriétés dans le site.....	12
A.3 Données sur les activités humaines et l'occupation des sols	13
A.4 Données abiotiques générales	15
A.5 Grands milieux.....	16
A.6 Habitats naturels d'intérêt communautaire	18
A.7 Espèces d'intérêt communautaire (Directive Habitats, Faune et Flore)	20
A.8 Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Directive Oiseaux)	21
A.9a Synthèse des enjeux Habitats & Espèces d'intérêt communautaire	22
A.9b Synthèse des enjeux sur le site	22
 B. Objectifs de développement durable	23
B.1 Objectifs liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	23
B.2 Objectifs transversaux.....	24
B.3 Récapitulatif des objectifs de développement durable et synthèse	25
 C. Propositions de mesures de gestion	26
C.1 Actions liées à la gestion des milieux ouverts et leurs milieux associés et à l'amélioration des connaissances	26
C.2 Actions transversales	28

D. Propositions de suivis	30
D.1 Suivi des mesures	30
D.2 Suivi de la gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	32
D.2a Suivi de la gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire	32
D.2b Suivi de la gestion des espèces de la Directive Habitats Faune et Flore.....	33
 CONCLUSION	 35
 BIBLIOGRAPHIE.....	 36
 ANNEXES	 37
Annexe 1 : Fiches- actions détaillées (17 fiches)	40
Annexe 2 : Charte Natura 2000 du site du Plateau de Mancy	66
Annexe 3 : Composition du Comité de Pilotage du site Natura 2000 Plateau de Mancy	68
Annexe 4 : Abréviations et acronymes (source : Luc Terraz)	69
Annexe 5 : Glossaire (sources : MEDDE et Directive CEE/92/43)	70
Annexe 6 : Atlas cartographique (tableau des cartes)	Cf cartes jointes

INTRODUCTION GENERALE

Site emblématique du patrimoine naturel lédonien, la « Côte » de Mancy, dénommée Plateau de Mancy au titre de Natura 2000, est aussi l'héritage d'activités humaines ayant façonné le paysage que nous lui connaissons aujourd'hui.

Ancien lieu d'extraction de pierres ou, plus récemment, de zone d'entraînement militaire, Mancy a vécu au travers des besoins des hommes qui, malgré le manque d'eau, l'ont entretenu par pâturage au fil des siècles.

C'est en raison de cette hétérogénéité d'usages, et d'impacts, que le site est le siège du développement d'une diversité foisonnante d'espèces, inféodées en particulier à son paysage minéral et sec et aux pratiques extensives ayant aujourd'hui cours.

Les enjeux de maintien de ce patrimoine séculaire, confrontés à ceux plus actuels de notre société moderne (implantation de l'antenne de télécommunication puis de téléphonie, d'un site d'escalade...), sont prégnants. Ainsi, des outils réglementaires de protection et de gestion des espaces naturels remarquables ont été souhaités par les acteurs locaux, permettant de bénéficier de moyens à la hauteur des richesses du site.

La diversité des acteurs locaux impliqués ou historiquement engagés dans l'aménagement, la préservation et la valorisation de la Côte de Mancy n'a pas toujours permis d'identifier clairement et collectivement les objectifs durables de gestion sur lesquels doit reposer toute stratégie d'action.

Dès lors, si des opérations ont pu être menées sur le site (travaux de gestion des fruticées par l'ONF, pâturage par un troupeau de Konik polski de l'exploitation du centre équestre de Mancy, inventaires et suivis naturalistes permanents par le conservateur du site...), cet espace naturel ne profite pas totalement des possibilités que peuvent lui procurer les deux outils de gestion dont il bénéficie : Natura 2000 et Réserve Naturelle Régionale (RNR).

Ce document d'objectifs, nécessaire réactualisation du précédent datant de 2007, a pour ambition d'encadrer l'activation concrète de ce précieux outil dont l'Europe nous a doté.

L'émergence conjointe de la politique RNR sur le site, hasard des calendriers, ne peut que donner à cet espace, à ses usagers, à ses acteurs, dont en premier lieu les communes de Lons-le-Saunier et Macornay, les garanties de réussite d'un projet ambitieux, partagé et durable.

Mais les enjeux du site vont bien au-delà de la simple sauvegarde de son patrimoine paysager et écologique. Vitrine du vaste complexe de pelouses sèches du Revermont et de leurs milieux associés (falaises et escarpements rocheux, grottes, fourrés et fruticées, boisements mûres...), la Côte de Mancy doit aussi rayonner à une échelle plus vaste que son simple territoire, au risque de n'être qu'un isolat écologique au nord de ce réseau de sites.

C'est à cette condition seule que Mancy continuera d'abriter sur le long terme son patrimoine, héritage des anciens. La Côte de Mancy est une pelouse sèche parmi tant d'autres mais que nous avons aujourd'hui la lourde responsabilité de restaurer, d'entretenir et de préserver.

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites naturels désignés par chacun des pays en application de 2 directives européenne : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, modifiée en directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des Oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bohn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement supportable par la nature fondé sur une synergie entre l'environnement, le social et l'économie.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **27 308 sites pour les deux directives** (MEDDE, décembre 2013), soit près de 96 millions d'hectares (dont 25 millions d'hectares de territoires marins) et 18,36 % du territoire de l'union européenne. Ils abritent environ 230 types d'habitats et près de 1 200 espèces animales et végétales, reconnus d'intérêt communautaire et qui justifient la désignation de sites par les Etats membres au titre des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

- **21 474 sites** terrestres en Zones Spéciales de Conservation au titre de la **directive Habitats**, soit **62 268 700 ha**. Ils couvrent **12,8 % de la surface terrestre de l'UE**,
- **4 830 sites** en Zones de Protection Spéciale au titre de la **directive Oiseaux** soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent **10,0 % de la surface terrestre de l'UE**,
- **495 sites marins** pour une surface de **6 302 200 ha**.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français.

Natura 2000 en France

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1758 sites pour 12,6 % du territoire terrestre français**, soit environ **6 900 000 ha** et environ 4 100 000 ha pour le réseau marin) (MEDDE, septembre 2014) :

- 1334 sites au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha (MEDDTL, 2011),
- 371 sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha (MEDDTL, 2011).

Natura 2000 en Franche-Comté (Données DREAL FC, oct 2014)

Le réseau franc-comtois de sites Natura 2000 comprend **75 sites qui couvrent 260 318 ha, soit 16,06 % du territoire régional** :

- 46 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive habitats. Ils couvrent 14,82 % de la surface de la région, soit 240 194 ha,
- 29 sites (ZPS) au titre de la directive oiseaux. Ils couvrent 15,52 % de la surface de la région, soit 251 500 ha.

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : Plateau de Mancy

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 2009/147/CE du 30 novembre 2009 : non

Numéro officiel du site Natura 2000 : -

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992 : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 4302001

Date de l'arrêté de la ZSC : Arrêté du 27 mai 2009 (zone spéciale de conservation FR 4302001)

Aire biogéographique : Continentale

Localisation du site Natura 2000 : Franche-Comté

Localisation du site Natura 2000 : Jura (39)

Superficie du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne 2009/147/CE : sans objet

Superficie du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne 92/43/CEE : 45 ha 89 a

Opérateur du site Natura 2000 : Ville de Lons-le-Saunier (collectivité porteuse)

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 : Jacques LANCON, Conseiller municipal de Lons-le-Saunier, délégué à l'environnement

Prestataire technique : Jura Nature Environnement

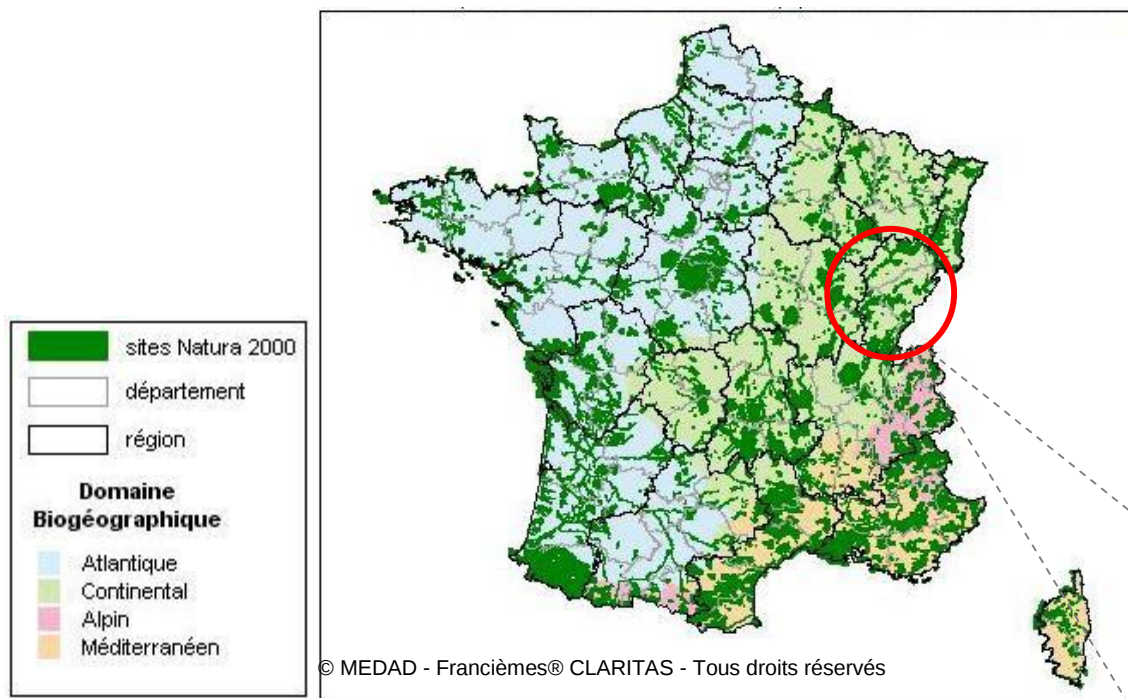


Fig. 1 : Carte de France des sites Natura 2000 et localisation de la région Franche-Comté



Fig. 2 : Carte de localisation du site en Franche-Comté

A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC

A.1- tableau 1 : Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Région	1	Franche-Comté	sans objet	SIG
Département	1	Jura	sans objet	SIG
Communes	2	Macornay & Lons-le-Saunier	Unique site Natura 2000 sur ces communes	DREAL FC, Communes
Habitants	17 500 +1 000	Aucun habitant sur le site	Augmentation de la population de Macornay	www.ville-lons-le-saunier.fr www.macornay.fr
Parcs nationaux	0	sans objet	sans objet	sans objet
Parcs naturels	0	sans objet	sans objet	sans objet
Réserves naturelles	1	Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Mancy (Agrément du 12/11/2008)	Nécessité d'une articulation cohérente entre DOCOB et plan de gestion RNR. Présence proche de la RNN Grotte de la Gravelle (Macornay)	Conseil Régional de Franche-Comté DREAL FC
Terrain du Conservatoire du littoral	0	sans objet	sans objet	Conservatoire du littoral
ENS	0	sans objet	sans objet	Département
APPB	0	sans objet	sans objet	DREAL FC
ZNIEFF	1	ZNIEFF 0000 0028 Côte de Mancy	Renforcement de l'intérêt écologique, faunistique et floristique	INPN - MNHN
Autres statuts : réserves de biosphère Man and Biosphere (MAB), site de la convention de RAMSAR (1971), ...	0	sans objet	sans objet	DREAL
Sites classés et inscrits	0	sans objet	Présence proche du site inscrit du Plateau de Montciel (Lons-le-Saunier)	DREAL
Autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux, ...)	0	sans objet	sans objet	sans objet

Réserves de chasse et de pêche	0	sans objet	Pas d'ACCA sur Lons-le-Saunier. Ancienne RCFS sur Macornay. Localisation ponctuelle d'un périmètre de non chasse liée à la présence d'habitations.	ACCA Macornay
--------------------------------	---	------------	--	---------------

Atlas cartographique à consulter :

- Carte n°1 : Localisation du site Natura 2000
- Carte n°3 : Aires protégées du site

SYNTHESE

Le site de Mancy a intégré le réseau Natura 2000 en deux temps. Dans un premier temps, il était inclus au site « Réseau de cavités à Minioptère de Schreibers » en Franche-Comté, mais un tel montage n'a pas été retenu par l'Europe. Reproposé seul, il n'a pas suscité de remarque au vu de l'intérêt des habitats présents et du terrain de chasse supposé que représente le site pour les chiroptères.

Le site Natura 2000 est dénommé « Plateau de Mancy » suite à une utilisation abusive de ce terme dans la dénomination de l'ancienne réserve naturelle volontaire (D. Malécot, com. pers.). Le changement de dénomination au profit de « Côte de Mancy », souhaité par les acteurs locaux et validé par l'arrêté n°63 de constitution du comité de pilotage (15 janvier 2007) du site Natura 2000 est acté dans ce présent DOCOB.

Le périmètre du site Natura 2000 correspond à la ZNIEFF éponyme, ainsi que celui de la Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Mancy, hormis une extension « Le Petit Mancy », sur Macornay, intégrée uniquement à la RNR.

Au regard de sa petite taille, un des intérêts majeurs du site réside dans sa localisation périurbaine, à même d'en faire un outil pédagogique de proximité.

A.2- tableau 2 : Situation des propriétés dans le site

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000
Propriétés des communes	3	commune de Macornay (parcelles A749 - A750) commune de Lons-le-Saunier (parcelles BE 48)	45,6659	Les possibilités de contractualisation Natura 2000 peuvent être simplifiées par la maîtrise publique exclusive du site

SYNTHESE

Le périmètre du site Natura 2000 correspond au périmètre de la Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Mancy, à l'exception de la parcelle communale A51 (Le Petit Mancy, 3,042 hectares, Macornay) à l'ouest du site uniquement concernée par le statut RNR.

Les limites du site ont d'ailleurs été réajustées, dans cette réactualisation, pour mieux correspondre au parcellaire cadastral officiel, la proposition antérieure s'avérant erronée et pouvant empêcher la mise en place opérationnelle de l'outil Natura 2000.

La totalité du site est propriété de l'une ou l'autre des deux communes.

A.3- tableau 3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol (cf liste et nomenclature FSD en annexe 6 page 64)	Code et libellés FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	140 (pâturage)	1	Depuis 2013, Mesure Soutien à l'agriculture biologique - Volet conversion (SAB-C) souscrit par la ferme équestre de Mancy (12 hectares concernés) : pastoralisme extensif équin par des koniks polski (14 en 2014), à vocation conservatoire.	EPLEFPA Lons-le-Saunier Mancy / Ferme équestre Mancy (Petat-Lenoir L.) Malécot, CEN FC
Sylviculture	163 (replantation forestière)	2	Boisements de Sapin de Douglas (<i>Pseudotsuga menziesii</i>) non entretenus	Joly M., 2000
Sylviculture	954 (envahissement d'une espèce)	5	Colonisation par le Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Champ S., 2003 Delafollye L., 2007
Urbanisation	102 (fauche/coupe)	1	Entretien du talus du chemin de Mancy menant à l'antenne	Malécot D., 2006 Services techniques Lons-le-Saunier
Urbanisation	509 (autres réseaux de communication)	2	Pylônes TDF	Télédiffusion de France (voir annexes)
Urbanisation	511 (ligne électrique)	1	Ligne transformée en 2003/2004	Malécot D., 2004 Collin P., 2004
Urbanisation	501 (sentier, chemin, piste cyclable)	1	Accès au pylône sud (chemin carrossable)	Télédiffusion de France (voir annexes)
Urbanisation	420 (décharges)	1	Ancienne décharge de Macornay	commune de Macornay
Urbanisation	954 (envahissement d'une espèce)	2	Envahissement de l'ancienne décharge par la Renouée du japon (<i>Fallopia japonica</i>) ; une seconde station est notée à l'extrémité nord	Malécot D., 2007
Urbanisation	409 (autres formes d'habitats)	1	Cabane de chasse et sa desserte carrossable	ACCA Macornay
Carrière	301 (carrières)	2	Activité abandonnée fin XIX ^e / début XX ^e	Archive Départementale du Jura 5E231/71-5E39/82
Chasse	230 (chasse)	1	Tir du lapin interdit sur la totalité de la côte	DDT et ACCA Macornay, 2014
Tourisme	624 (escalade)	1	Falaise d'escalade	Ecarot N. (CAF de Lons)

	varape, spéléologie)			
Tourisme	622 (randonnées, équitation et véhicules non motorisés)	1	Usages récréatifs (promenade, course à pied) jugés compatibles	CEN FC & JNE
Autres loisirs et activités de tourisme	690 (autres loisirs et activités de tourisme)	2	Observations et photographies naturalistes	Malécot
Autres	730 (manœuvres militaires)	0	ancien stand de tir militaire	Joly M., 2000
Restauration et gestion des milieux naturels	102 (fauche/ coupe)		Travaux historiques (1997-1998) de restauration (broyage mécanique sur 15 ha) avec réaménagements à vocation pastorale. Depuis, travaux manuels de réouverture et d'entretien plus ou moins réguliers	CEN FC

Atlas cartographique à consulter :

- Carte n°4 : les activités humaines sur le site Natura 2000

SYNTHESE

De par sa position périurbaine et de par son histoire, le site de Mancy a fait l'objet d'activités passées ayant laissé des traces et influé sur l'état actuel du site (par exemple, les boisements de robiniers faux acacia, trace de l'ancienne activité viticole périphérique) et son évolution future. Aujourd'hui, la majorité des activités n'ont que peu de lien avec l'entretien du site, si l'on exclut l'activité pastorale et les actions des gestionnaires de la RNR. De fait, la fréquentation du site par le grand public (randonnée, escalade) est jugée compatible avec les objectifs de protection et de gestion et ponctuellement utile (veille environnementale, observations naturalistes). L'accessibilité peu aisée du site en dehors des sentiers principaux et du chemin d'accès, liée aux stades de végétation, herbacée comme ligneuse, assurant une relative tranquillité pour la faune et la flore. Ceci étant, la multiplication des sentiers, principalement dans le boisement nord, l'apparition ponctuelle de places à feux et de déchets divers ainsi que la divagation des chiens sont parmi les quelques nuisances identifiées sur le site..

L'absence d'une réelle stratégie partagée de gestion de cet espace durant la dernière décennie entraîne de la part des publics et des acteurs locaux une sensation d'abandon qui n'a été que partiellement contrecarrée par la présence régulière d'un conservateur embauché par l'EPLEFPA Lons-le-Saunier Mancy (jusqu'au 31 août 2013). Suite à la délibération par la Commission permanente du Conseil régional du 12 février 2010 portant classement de la Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Mancy et suite à l'arrêté du 4 juillet 2013 désignant deux co-gestionnaires pour celle-ci, à savoir le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté en tant que gestionnaire principal et Jura Nature Environnement en tant que gestionnaire associé, un nouveau plan de gestion a été élaboré et validé, en étroite collaboration avec le Document d'objectif pour le statut Natura 2000 (animé par Jura Nature Environnement depuis le 1er janvier 2014, association mandatée par la commune de Lons-le-Saunier, animatrice du site).

Menés conjointement, ces deux dispositifs vont pouvoir structurer et accompagner la mise en place d'une stratégie concertée d'action et de gestion pour ce site en faveur de la mosaïque d'habitats et basée sur une pratique pastorale adaptée aux enjeux.

A.4- tableau 4 : Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	j0 environ 30 % j1a environ 60 % j1b environ 10%	Ecaille du charriage du Jura externe sur la Bresse, d'axe nord/sud. À l'affleurement, trois étages géologiques: - j0 : Toarcien terminal, Aalénien et Bajocien inférieur p. p. - j1a : Bajocien inférieur - j1b : Bajocien moyen	Chauve P. & al, 1993
Hydrologie	sans objet	sans objet	sans objet
Climat	Continental	Température moyenne : 10.8 °C (mini 6.7, maxi 14.9) Hauteur moyenne précipitations : 1169.5mm Poste climatologique le plus proche à Montmorot (altitude 280 m), à l'ouest de Lons-le-Saunier, et à quelques deux kilomètres du site.	Météo-France, 2007
Pédologie	1 (profils sur pelouses acidocline et mésoxérophile)	- Caractéristiques communes aux deux profils : sols superficiels argileux de bonne qualité, à la forte stabilité structurale (complexe argilo-humique majoritaire), taux de matières sèches conforme à la normale (bonne capacité de rétention d'eau jusqu'à 20 cm de profondeur), taux de matières organiques très élevé (engorgement typique de ces types de sols). - Caractéristiques du sol acidiphile : sol décarbonaté, pH acide en surface (6,5), basique en profondeur (8,1) - Caractéristique du sol mésoxérophile : sol bien carbonaté, pH basique sur l'ensemble du profil (8,2 à 8,3), intense activité biologique en surface	LAMS (Laboratoire d'Analyse Microbiologique des Sols), Bourguignon & al, 2014
Topographie	1	coteau, flanc ouest d'un pli faille d'axe nord/sud. 278 à 415 m d'altitude	I.G.N, 1985 (carte 1/25000)
Hydrographie	1	Aucun écoulement d'eau surfacique sur le site. À l'ouest : la fontaine au Daim, A l'est, rus rejoignant le bief Grougneau puis la Sorne, ou le ruisseau de Perrières puis la Vallière. 1 puits en limite coté ouest (Champ Aymard), 1point d'eau parcelle A316 sur Paradis	I.G.N, 1985 (carte 1/25000)

SYNTHESE

Les caractéristiques abiotiques du site expliquent l'abandon progressif des activités traditionnelles passées. Trop contraignantes (relief, nature du sol, absence de point d'eau naturel), elles n'ont pas favorisé le maintien d'une économie à même d'entretenir ce paysage. Ces caractéristiques sont aussi à l'origine de la diversité des biotopes sur le site.

La carence en matières organiques d'origine animale et l'accumulation de matières organiques d'origine végétale, bien humifiées, génèrent des conditions propices au développement des espèces ligneuses (buis, prunelliers). La végétation herbacée, dépendante d'une source de matière organique d'origine animale, ne pourra être dominante que grâce à la présence d'herbivores en nombre.

A noter la teneur singulière en cuivre du sol de la pelouse acidocline, hypothétiquement due à l'ancienne activité militaire (champ de tir) et à la composition des munitions utilisées.

A.5- tableau 5 : Grands milieux

Ecosystèmes	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	Etat sommaire de l'écosystème à dire d'expert (bon, moyen, mauvais)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (liste non exhaustive)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (liste non exhaustive)	Principales menaces identifiées ou estimées en lien avec les activités humaines (liste non exhaustive)	Origine des données/ Structures ressources
Forêts	8 ha 12 a	Bon à mauvais (plantations)		Grand murin Pic Noir, Pic Mar	- Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudacacia</i>) colonisant les pourtours du site. - Incohérence stationnelle et effet écran du boisement central de Sapin de Douglas (<i>Pseudotsuga menziesii</i>).	CEN FC., 2014
Milieux rupestres	1,2 km - 0,94 ha	Bon (anciennes carrières + vires rocheuses – éboulis)	Eboulis semi-naturels Falaise calcaire ensoleillée		Menace potentielle : fréquentation marginale du site d'escalade	CEN FC, 2014
Grottes et cavités	5 m	Bon (fissures)			Fréquentation, activité sportive	D. Malécot (CEN FC)
Prairies de fauche et pâturages	Environ 20 ha	Bon à mauvais	Pelouse pionnière sur dalle, Pelouse mésoxérophile Pelouse acidocline	Petit murin Alouette Lulu, Damier de la Succise	Inadéquation des modalités d'entretien (embroussaillage, surpiétinement...)	CEN FC, 2014
Prairies non pâturées	0.5 ha	Bon ?	Pelouse à laser siler	Grand murin	Inadéquation des modalités d'entretien	CEN FC, 2014
Haies, Fruticées	Environ 23 ha	bon	Ourlet thermophile Fruticées xérophiles et mésoxérophiles Pentes stables à buis	Grand murin	Difficulté d'entretien suite à leur restauration	CEN FC, 2014
Rivières	0	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
Zones humides	0	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
Plans d'eau	0	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
Cultures	0	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
Zones urbanisées	0 ha 44	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
Infrastructures	510 m	Ligne électrique	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

SYNTHESE

Sur ce site naturel préservé, peu urbanisé, l'écosystème dominant est constitué par les prairies pâturées (pâturage d'entretien par les konik polski) qui ont tendance à évoluer, en l'absence de réel plan de pâturage, vers de la fruticée. La zone ouverte (prairies, pelouses) est principalement située sur la zone centrale de la réserve.

Mais cette description simplifiée des grands écosystèmes ne doit pas masquer l'imbrication des différents habitats naturels et l'importance du linéaire d'écotones*. Cette répartition en mosaïque des milieux naturels joue un grand rôle dans la diversité des groupes vivants recensés sur le site. Par exemple, les milieux rocheux (falaises, affleurements, dalles, éboulis semi-naturel, etc.), bien que de surface restreinte, offrent des potentialités remarquables en terme d'habitats d'espèces (voir tableaux suivants) de par leur localisation en mosaïque au sein des pelouses et fruticées.

Quant aux boisements, ils ne concernent que des surfaces relativement restreintes, même s'ils ont tendance à l'expansion (progression du robinier notamment). Ils sont principalement issus de plantations monospécifiques (plantations résineuses au nord et colonisation spontanée ailleurs) dont certaines présentes une relative naturalité par non intervention. Quelques ares de chênaie-charmaie thermophile également sans gestion sont également identifiés localement sur le versant ouest. Ce boisement mériterait des investigations particulières.

A.6- tableau 6 : Habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (nom d'après directive 92/43)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel *=prioritaire	Surface couverte par l'habitat naturel (ha) en 2014 (xxx) : surface couverte en 2007	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation	Origine des données/ Structures ressources
Buxaies thermo-continentales et subatlantiques (5110-2)					
Pente stable à buis	5110-2	2,9767 (1,2289)	Fruticée bloquée au stade arbustif	Favorable ?	Billant O, 2014
Mosaïque ourlet thermophile - pente stable à buis	5110-2	0,4057	Tendance à évolution vers la fruticée xérothermophile ?	?	Billant O, 2014
Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiales et collinéennes (6110-1*)					
Pelouse pionnière sur dalle	6110-1*	0,0367 (0,2728)	Tendance à un enrichissement naturel (ne se maintient presque plus qu'en mosaïque)	Défavorable (moyen ?)	Billant O, 2014
Pelouse mésoxéothermophile	6110-1*	0,7887	Nouvel habitat répertorié : Tendance à un enrichissement naturel	Bon	Billant O, 2014
Mosaïque pelouse mésoxéothermophile - fruticée mésophile	6110-1*	0,2207	Tendance à l'enrichissement naturel	Mauvais	Billant O, 2014
Mosaïque pelouse mésoxéothermophile - fruticée xérothermophile	6110-1*	0,2335	Tendance à l'enrichissement naturel	Mauvais	Billant O, 2014
Ourlet thermophile	6210	0,082 (0,3915)	D'intérêt communautaire en association avec les pelouses	Moyen	Billant O, 2014
Pelouses calcicoles acidiclinales de l'Est (6210-17*)					
Pelouse acidiclinaire	6210-17*	1,947 (10,014)	Forte régression liée à l'enrichissement	Mauvais / Moyen ?	Billant O, 2014
Mosaïque pelouse acidiclinaire - fruticée mésophile	6210-17*	6,1679	Tendance à l'enrichissement naturel	Mauvais	Billant O, 2014
Mosaïque pelouse acidiclinaire - fruticée mésophile basse et haute	6210-17*	2,3049	Tendance à l'enrichissement naturel	Mauvais	Billant O, 2014
Mosaïque pelouse acidiclinaire - Pelouse pionnière sur dalle	6210-17*/6110-1*	0,0387	Forte régression liée à l'enrichissement	Mauvais	Billant O, 2014
Pelouse sèche marneuse	6210-21	0,5261	Tendance à l'enrichissement naturel	Moyen	Billant O, 2014
Pelouse mésoxérophile	6210-24*	(2,9916)	Se maintient localement en association avec éboulis / fruticée xérothermophile	Moyen	Billant O, 2014

Pelouse à laser siler	6210-34	0,4851 (0,7863)	Rare à cette altitude. En réduction nette au profit du buis.	Bon ?	Billant O, 2014
Mégaphorbiaie eutrophe	6430	0,06 (0,0542)	« Hypertrophe » (0,3 en faciès à Renouée du Japon)	Mauvais	Delafollye L., 2007
Eboulis calcaires collinéens à montagnards ombragés, de la moitié est de la France (8160-3*)					
Eboulis semi-naturels	8160-3*	0,352 (0,3487)	Tendance évolutive stable	Bon	Billant O, 2014
Mosaïque éboulis fruticée xérothermophile	8160-3*	0,0541	Tendance à l'enrichissement naturel	Moyen	Billant O, 2014
Mosaïque éboulis – pelouse mésoxérophile – fruticée xérothermophile	8160-3* 6110-1*	0,0976	Tendance à l'enrichissement naturel	Mauvais	Billant O, 2014
Falaise calcaire ensoleillée	8210-11	0,1957 (0,3173)	Tendance évolutive régressive ?	Bon ?	Billant O, 2014
Aulnaie-frênaie rivulaire	91EO*	<i>hors site, en continuité</i>	<i>Données non disponibles</i>	<i>Données non disponibles</i>	Delafollye L., 2007

Atlas cartographique à consulter :

- Carte n°5 : cartographie des habitats d'intérêt communautaire
- Carte n°7 : Etat de conservation des habitats naturels patrimoniaux

A.7- tableau 7 : Espèces d'intérêt communautaire (directive 92/43 annexe II)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 92/43 annexes 2, 4, 5)	Code européen Natura 2000 de l'espèce Noter «*» si prioritaire	Effectifs de la population (préciser l'unité) pour la reproduction, les zones d'alimentation ou de repos	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	Etat de conservation : - Favorable - Défavorable Inadéquat - Défavorable Mauvais	Origine des données/ Structures ressources
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	1060	1 individu	Espèce dont l'habitat est périphérique du site, dans les prairies humides ouest et sud ouest (7 individus aux Grandes Merolles)	Défavorable Inadéquat	Saget et Malécot, août 2013
Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia aurinia</i> forme <i>xeraurinia</i>)	1065	3 individus	Pas de population véritable connue à ce jour sur et aux alentours du site malgré des biotopes à priori favorables à l'espèce	Défavorable Inadéquat	D. Malécot (EPLEFPA Lons-le-Saunier Mancy), 2012
Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>)	1074	56 nids en 2012, 3 en 2013, 0 en 2014 et 7 en 2015	Milieu jugé favorable à l'espèce dont le développement est cependant fortement dépendant des conditions climatiques.	Défavorable Inadéquat	D. Malécot (Cen FC), W. Guillet (JNE))
Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	1307	Données non disponibles	Territoire de chasse ; site de reproduction à 1,5 km RNN Grotte de la Gravelle - 50 individus estivaux avant reproduction.	Favorable	C. DELTEIL (CPEPESC FC, RNN Grotte de la Gravelle), 2014
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>)	1310	Données non disponibles	Territoire de chasse; site de reproduction à 1,5 km RNN Grotte de la Gravelle - 10 individus estivaux avant reproduction ; 4 naissances en 2012	Données non disponibles	C. DELTEIL (CPEPESC FC, RNN Grotte de la Gravelle), 2014
Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)	1323	Données non disponibles	Territoire de gîte et/ou de chasse potentiel. Site d'hibernation occasionnel à 1,5 km RNN Grotte de la Gravelle - 1 individu durant l'hiver 2014-2015	Données non disponibles	C. DELTEIL (CPEPESC FC, RNN Grotte de la Gravelle), 2014
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324	Données non disponibles	Territoire de chasse ; site de reproduction à 1,5 km RNN Grotte de la Gravelle - 350 individus estivaux avant reproduction LrFC : VU (vulnérable)	Favorable	C. DELTEIL (CPEPESC FC, RNN Grotte de la Gravelle), 2014

Atlas cartographique à consulter :

- Carte n°6 : les habitats des espèces d'intérêt communautaire (hors chiroptères)

A.8- tableau 8 : Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009, annexe I)

Nota : Non intégré actuellement au réseau de sites de la Directive Oiseaux, le site du plateau de Mancy héberge une avifaune d'intérêt communautaire qu'il convient d'identifier. Ce document a pour objectif de présenter les enjeux avifaunistiques d'intérêt communautaire dont l'évaluation future permettra de confirmer ou d'infirmer le besoin, à terme, de désignation de ce site au titre de la Directive Oiseaux.

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 79/409 annexe 1)	Code européen Natura 2000 de l'espèce Noter «*» si prioritaire	Effectifs de la population (préciser l'unité) pour la reproduction, les zones d'alimentation ou de repos	Structure et fonctionnalité de la population et de l'habitat de l'espèce	Etat de conservation : - Favorable - Défavorable Inadéquat - Défavorable Mauvais	Origine des données/ Structures ressources
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	A072	Données non disponibles	Zone d'alimentation	Données non disponibles	Joveniaux A., 2001
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	A073	Données non disponibles	Migrateur. Nicheur en Bresse et vallées alluviales	Données non disponibles	Joveniaux A., 2001
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	A074	Données non disponibles	Statut indéterminé. Nicheur sur le premier plateau	Données non disponibles	Joveniaux A., 2001
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	A103	Nicheur à proximité (Bornay, Revigny)	Territoire de chasse potentiel	Données non disponibles	Guillet 2014
Pic cendré (<i>Picus canus</i>)	A234	Visiteur occasionnel	Statut indéterminé	Données non disponibles	
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	A236	Nicheur possible à proximité	Lieu d'alimentation régulier	Données non disponibles	Malécot D., avril 2014
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	A238	Nicheur possible	Population nicheuse sur les collines lédoniennes	Données non disponibles	Vadam et al., 2012
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	A246	0 chanteur en période nuptiale depuis 2013 (5 territoires en 2011).	Disparition sur le site depuis 2013. Présence de l'espèce sur le Mont Trelien proche (500 mètres au sud). Le développement outrancier de la fruticée et la densification de la strate herbacée sont jugés défavorables. Sensible à la fréquentation sur la réserve.	Défavorable inadéquat	Gicquel, Malécot, 2013-2014 Le Lain, 2012
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	A338	5 à 7 couples	Commune sur le site, avec des effectifs annuels fluctuants. Embussonnement raisonné jugé favorable.	Favorable	Gicquel, Guillet., 2014

A 9a- Synthèse des enjeux Habitats & Espèces d'intérêt communautaire (tableaux 6, 7, 8,)

L'intérêt patrimonial des habitats naturels du site est avant tout lié à la présence d'une mosaïque de pelouses et de fruticées habitats d'intérêt communautaire, dont le statut de conservation se révèle fragile, en particulier pour les habitats d'origine pastoral. Une priorité sera donnée à leur restauration, dans un souci constant de maintien de cette mosaïque et d'un entretien véritable.

L'état actuel du site ne donne pas toutes les garanties pour la conservation du cortège d'espèces animales d'intérêt communautaire qui leur est inféodé.

Les espèces d'invertébrés recensées présentent un statut de conservation défavorable.

Un accent particulier doit être mis sur les chiroptères, et parmi ceux-ci les espèces se reproduisant dans la grotte de la Gravelle toute proche (petit et grand murins, minioptère de Schreibers), leur utilisation et leur degré de fréquentation du site n'ayant fait l'objet d'aucune étude récente exploitable. D'autres espèces d'intérêt communautaire notées aux abords du site (Murin de Bechstein, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe) pourraient faire l'objet de recherches spécifiques pour mettre en évidence leur éventuelle utilisation du site (gîtes et/ou territoires de chasse ou de transit), notamment la capacité des boisements mûres et non perturbés à abriter certaines espèces arboricoles.

Le site n'a pas été désigné au titre de la Directive oiseaux, la diversité spécifique n'étant actuellement pas entièrement satisfaisante. Une évaluation est à prévoir au terme des six ans de mise en place de ce DOCOB pour argumenter en faveur ou non de ce classement supplémentaire. Les travaux d'entretien et de restauration des pelouses doivent néanmoins intégrer la présence d'espèces comme l'Alouette lulu ou la Pie-grièche écorcheur.

A 9b- Synthèse des enjeux sur le site :

Les tendances évolutives vont globalement à la baisse pour tous les habitats d'intérêt communautaire issus des pratiques pastorales, et par conséquent la mosaïque d'habitats qu'ils composent avec leurs milieux associés.

Leur diminution surfacique au détriment des formations buissonnantes (fruticées à prunellier et buis, boisement à robinier, etc.) est la principale menace identifiée. A noter que les pelouses aujourd'hui les plus en mauvais état de conservation sont les pelouses acidiphiles enfrichées ayant fait l'objet de campagnes de restauration mécanique en 1997, les modes d'entretien mis en place n'ayant pas donné les résultats escomptés.

Toute la difficulté de gestion vient de la nécessité de conserver un équilibre dynamique de ces mosaïques, par une stratégie de restauration/entretien évolutive dans le temps. Car les mosaïques de milieux ouverts et semi-ouverts sont ceux renfermant la plus forte valeur patrimoniale au vu de l'outil Natura 2000.

Enfin, la valorisation pédagogique et l'information des publics et des usagers (promeneurs, usagers du site d'escalade, naturalistes, chasseurs, étudiants des lycées agricoles, etc.) du site sont à amplifier en cohérence avec les opérations prévues dans le cadre du plan de gestion RNR.

B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Nota : Ces objectifs sont issus de la concertation entre acteurs locaux, réalisée notamment lors d'une réunion le 12 décembre 2014 en mairie de Lons-le-Saunier.

B.1- tableau 9 : Objectifs liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
A – Protéger, restaurer et gérer les habitats naturels d'intérêt communautaire	A1. Améliorer l'équilibre de la mosaïque des milieux en faveur des habitats ouverts	Contrat N2000	Pelouse acidiline, Pelouse mésoxérophile, Pelouse à laser siler, Eboulis semi-naturels Pente stable à buis	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Agriculture, gestionnaires du site	RNR & SRCE
	A2. Améliorer les pratiques extensives actuelles de gestion et d'entretien	Contrat N2000 MAE-C (PAEC) Charte N2000*	Pelouse acidiline, Pelouse mésoxérophile	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Agriculture, gestionnaires du site	RNR & SRCE
	A3. Lutter contre les espèces végétales exogènes et/ou invasives	Contrat N2000 Charte N2000* Recommandations de bonne gestion	Pelouse acidiline Mégaphorbiaie eutrophe	Cuivré des marais, Damier de la Succise	Agriculture, gestionnaires et usagers du site	RNR
B – Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire	B1. Pérenniser l'intérêt des territoires de chasse des chiroptères	Contrat N2000 MAE-C (PAEC)	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Minioptère de Schreibers, Petit et grand Murins, Murin de Bechstein	Agriculture, gestionnaires du site	RNR & SRCE PNA Chiroptères
	B2. Préserver la mosaïque de milieux favorable aux espèces	Contrat N2000 MAE-C (PAEC)	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Agriculture, gestionnaires du site	RNR & SRCE PNA Chiroptères ENS 39

* Charte Natura 2000 : voir annexe

B.2- tableau 10 : Objectifs transversaux

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
C. Maintenir le rôle social du site Natura 2000	C1. Favoriser la concertation entre les acteurs locaux pour favoriser leur implication dans les projets du site et l'émergence de projets communs	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Agriculture, usagers pour loisirs (chasseurs, randonneurs, naturalistes, etc.), gestionnaires des infrastructures (routes, lignes, chemins)	Etat, Europe
	C2. Conserver l'accessibilité à la zone tout en maintenant des zones de quiétude et de refuge pour la conservation de la faune et de la flore	Pelouse acidiline, Eboulis semi-naturels, Pelouse mésoxérophile, Falaise calcaire ensoleillée	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Randonnée, activités pédagogiques, naturalisme, photographie, escalade, chasse	Etat, Europe Collectivités
	C3. Favoriser la mise en valeur du patrimoine historique et paysager	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Sans objet	Agriculture, grand public	Etat, collectivités
	C4. Informer et sensibiliser le grand public	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Randonnée, et autres loisirs sur le site	Etat, collectivités
D – Assurer la mise en œuvre et la réactualisation régulière du Document d'objectifs	D1. Informer et décider avec les élus locaux	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Toutes les activités	Etat, Europe
	D2. Réaliser des actions en milieu ouvert via la mise en place de contrats	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Agriculture, entreprises prestataires	Etat, Europe
	D3. Assurer la pérennisation des objectifs par la mise en place de moyens humains	Sans objet	Sans objet	Animation Natura 2000	Etat, Europe, collectivités
E – Développer une mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site	E1. Améliorer les connaissances scientifiques sur le site	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire (papillons, chiroptères en particulier)	Recherche scientifique	Etat, Europe, collectivités
	E2. Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire (papillons, chiroptères en particulier)	Recherche scientifique	Etat, Europe

	E3. S'assurer de la cohérence des actions avec les projets locaux et le cadre légal en vigueur	Sans objet	Sans objet	Animation N2000 Gestion RNR	Etat, Europe, collectivités
	E4. Suivre la mise en œuvre des mesures de gestion	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Animation Natura 2000, recherche scientifique	Etat, Europe

B.3- tableau 11 : Récapitulatif des objectifs de développement durable

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité	Type d'objectifs			
				Protéger	Entretenir	Restaurer	Communiquer
Mosaïque d'habitats	A	Protéger, restaurer et gérer les habitats naturels d'intérêt communautaire	***		X	X	
	B	Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire	**	X	X	X	
Objectifs transversaux	C	Maintenir le rôle social de la zone Natura 2000	**				X
	D	Assurer la mise en œuvre et la réactualisation régulière du Document d'Objectifs	***				X
	E	Développer une mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site	**	X			X

***: niveau de priorité élevé, **: niveau de priorité moyen, *: niveau de priorité faible

SYNTHESE DES TROIS TABLEAUX 9, 10 & 11

Les objectifs principaux sur le plateau de Mancy concernent la préservation de la mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire d'origine pastorale, favorable à une riche biodiversité, et pour certaines espèces, d'intérêt communautaire. Ils visent à encourager la restauration et l'entretien des milieux ouverts (pelouses) en cohérence avec la préservation des milieux enrichis associés. Un équilibre doit donc être trouvé entre pelouses et milieux associés (fruticées comme éboulis).

Le rôle social assuré par la Côte de Mancy, de par son contexte périurbain doit aussi être pris en compte. Cet enjeu spécifique nécessite d'offrir aux acteurs et usagers locaux une bonne lisibilité des différentes démarches de préservation mises en œuvre sur le site, de les sensibiliser à l'importance du respect et de la gestion de ce patrimoine naturel local d'exception et d'intégrer une nécessaire dimension sociale aux actions de gestion en interaction avec les usages sur le site. Cette démarche facilitera sans conteste la conciliation entre fréquentation et préservation et l'émergence de projets collectifs, constituant une importante plus-value pour le site.

Pour le volet agricole, la contractualisation, via les MAEC, ne pourra se faire que par l'écriture d'un Projet Agro-Environnemental Climatique (PAEC), nouvel outil incontournable mis en place par l'Etat et l'Europe. Sa réalisation est à prévoir dans un avenir proche.

C. PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

C.1- tableau 12 : Actions liées à la gestion des milieux ouverts et leurs milieux associés et à l'amélioration des connaissances

Intitulé de la mesure	Objectifs de développement durable correspondants et niveau de priorité	Objectifs liés aux HIC et EIC	Nature de la mesure	Description de la mesure (cf fiches-actions en annexe 1)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier et/ou calendrier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)
Restauration et entretien des habitats ouverts en voie d'enfrichement	A & B ***	A1 B1	Contrat N2000	Hors contexte agricole - Pratiquer un débroussaillage d'ouverture sur les pelouses enfrichées, avec maintien de 25 à 30% de fruticée - Entretenir l'ouverture par pâturage et fauche/broyage	Communes	Travaux : entreprises, Entretien : entreprises, agriculteurs, lycée agricole	Phase travaux : 2016/2017 Phase d'entretien : Tous les ans à partir de 2017	20 ha	Restauration : 13 000 € Entretien (fauche/broyage) : 19 500 € (sur 5 ans ; source CEN FC)	Etat/Europe
Maintien de l'ouverture des pelouses par une gestion extensive	A & B ***	A2 B1	Contrat N2000 MAE-C	<u>En contexte agricole</u> Pâturage et complément de fauche (refus)	Communes	Agriculteurs, entreprises	Tous les ans	23 ha	25 000 € (acquisition matériel, installation et entretien ; sur 5 ans ; source CEN FC)	Etat/Europe Collectivités
Elimination d'espèces arborescentes indésirables	A & B **	A3 B1	Contrat N2000 Hors habitats IC : RNR	Réduire/éliminer la plantation de douglas présente sur le site Limiter l'extension des formations à robinier , occupant la place de la pelouse acidophile, d'intérêt communautaire	Communes	Entreprises, communes, gestionnaires de la RNR	Douglas : Abattage : 2019 Gestion de la régénération : tous les ans Robinier : Tous les ans	0.8 ha 4 ha	Douglas : 11 600 € (source CEN FC) Robinier : 1 900 €/an (source CEN FC)	Collectivités Etat/Europe Collectivités
Surveillance des végétaux à tendance invasive (hors Douglas et Robinier) et action	A & B *	A3	Charte N2000 Hors habitats IC : RNR	- Surveiller l'évolution des surfaces des deux stations de Renouée du Japon et lutte éventuelle - Sensibiliser les acteurs locaux à la	Communes	Associations	Tous les ans	0.07 ha	Nd	Collectivités

expérimentale de lutte				problématique des espèces invasives						
Restaurer et préserver les éboulis, murets et pierriers	A, B & C **	B2	RNR	- Lutter contre l'embroussaillage des murets et pierriers - Eviter leur destruction	Conseil régional	Gestionnaires	Tous les ans	Nd	Eboulis : 7 000 € (sur 5 ans ; source CEN FC)	Etat/Europe Collectivités
Inventaire et suivi entomologique (Lépidoptères)	B **	B2	Prestation	- Poursuivre la veille pour le suivi du cortège des papillons présent sur le site. - Cartographie précise des espèces d'intérêt communautaire	Etat, Région	CBN FC - ORI, CEN FC, bureaux d'études et assimilés	Tous les ans	Nd	18 375 € (sur 5 ans, source CEN FC)	Etat/Europe Collectivités
Inventaire et suivi des chiroptères	B ***	B1 B2	Prestation	- Réaliser l'inventaire exhaustif des espèces de chiroptères fréquentant le site, - connaître précisément l'intérêt du site pour les espèces d'intérêt communautaire. - Cartographier les zones principales d'intérêt (zones de chasse et de gîtes identifiées)	Etat, Région	CPEPESC, bureau d'études	Etude : 2015 ou 2016 Suivi spécifique : Tous les 5 ans	45 ha	Inventaire : 4 400 € Suivi : Nd	

***: niveau de priorité élevé, **: niveau de priorité moyen, *: niveau de priorité faible

Nd : données non disponibles

SYNTHESE

Les moyens d'actions prévus visent à la fois à améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et les connaissances portant sur ces dernières (chauve-souris notamment). Selon leur localisation et leur contexte, ces mesures seront mises en application par l'intermédiaire des outils N2000 et/ou RNR.

C.2- tableau 13 : Actions transversales

Intitulé de la mesure	Objectifs de développement durable concernés et niveau de priorité de la mesure	Nature de la mesure	Description de la mesure (peut renvoyer à un cahier des charges précis en annexes)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Coût prévisionnel de la mesure (Euros)	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)
Assurer un travail d'animation auprès des acteurs locaux	C, D & E ***	Animation	Permettre une prise en compte des enjeux N2000 au-delà du simple périmètre du site	Structure animatrice	Animateur du site	Tous les ans	800 €/an	Etat/Europe
Réaliser des animations thématiques sur site	C *	Animation Prestation	Faire connaître les enjeux et le patrimoine du site	Structure animatrice	Associations	Tous les ans	4 000 €	Etat/Europe Collectivités
Doter le site d'une interface internet attractive et actualisée	C **	Animation	Avoir une « vitrine » du site pour informer la population locale en dehors du site en lui-même	Communes propriétaires	Communes Associations	Tous les ans	Nd	Collectivités
Mettre en place un outil de suivi des actions	D & E ***	Administrative	Permettre une bonne lisibilité de la conduite de la mise en place du DOCOB en complémentarité de celle concernant le plan de gestion RNR	Structure animatrice	Animateur du site	2015	/	/
Réunir annuellement le comité de pilotage	C, D & E ***	Animation	Echanger et valider sur les événements du site et les projets	Structure animatrice	Président du COPIL	Tous les ans	400 €/an	Etat/Europe
Veiller à l'articulation des démarches RNR et Natura 2000	D & E ***	Administrative	Avoir une bonne cohérence d'action entre les deux outils de protection et de gestion	Structure animatrice	Animateur du site CrFC	Tous les ans	/	/
Désigner le site au titre de la Directive Oiseaux	B *	Administrative	Permettre d'élargir le champ d'intervention de l'outil N2000	Structure animatrice/COPIL	Animateur du site	Après évaluation au terme du DOCOB	Nd	Etat/Europe
Renforcer le rôle de la Côte de Mancy dans le	B & E	Animation	Pérenniser le patrimoine du site par la préservation globale des pelouses et milieux associés environnants	Structure animatrice Conseil	Animateur du site Gestionnaire	Tous les ans	Nd	Etat/Europe Collectivités

réseau local de pelouses	***			régional Franche-Comté	es de la RNR			
--------------------------	-----	--	--	------------------------	--------------	--	--	--

***: niveau de priorité élevé, **: niveau de priorité moyen, *: niveau de priorité faible

SYNTHESE

Du fait de sa configuration en contexte périurbain, le site de la Côte de Mancy joue un rôle central pour la sensibilisation de la population et des acteurs locaux aux enjeux de préservation d'une biodiversité héritée des pratiques traditionnelles anciennes.

L'atteinte des objectifs opérationnels en terme de restauration et d'entretien des milieux naturels passe également par l'implication des acteurs locaux et leur appropriation des enjeux. Le maintien des activités et des usages respectueux du site est à encourager, en concertation étroite avec les gestionnaires et les propriétaires du site.

D- PROPOSITIONS DE SUIVIS

D.1- Tableau 14 : Suivi des mesures

Intitulé de la mesure (tableau 12)	Enjeux /Objectifs (tableaux 10, 11, 12)	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
Restauration et entretien des habitats ouverts en voie d'enfrichement	Protéger, restaurer et gérer les habitats naturels d'intérêt communautaire Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire	Réouverture mécanique (voire manuelle) de zones enfrichées en conservant une proportion notable de fourrés et fruticées (10-30 %) Pour les buxaies au sud du site, la réouverture s'effectuera sous forme de trouées ou clairières créées manuellement. Entretien manuel ou pâturage	Surfaces de pelouses enfrichées rouvertes et entretenues Surface et nombre de trouées/clairières rouvertes dans la buxaie	Réouverture progressive par broyage limitant le risque d'échec vis-à-vis des enjeux d'entretien.	Définir un ou plusieurs mode(s) d'entretien pratique et efficace
Maintien de l'ouverture des pelouses par une gestion extensive	Protéger, restaurer et gérer les habitats naturels d'intérêt communautaire Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire	Entretien des pelouses par pâturage avec fauche/ débroussaillage ponctuel des zones de refus (rémanents à exporter dans la mesure du possible)	Surface des zones entretenues par pâturage et surface annuelle des zones de refus débroussaillées	Mise en place d'un pâturage durable par la contractualisation (MAE-C via un PAEC) avec un agriculteur	Partenariat avec un agriculteur propriétaire d'un cheptel adapté aux enjeux et besoin de gestion et d'entretien des pelouses
Elimination d'espèces arborescentes indésirables	Protéger, restaurer et gérer les habitats naturels d'intérêt communautaire Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire	Abattage du boisement de Douglas (et autres stations ponctuelles identifiées). Arrachage de la régénération périphérique Limitation de la dynamique du robinier faux-acacia	Surface du boisement géré (ou nombre d'arbres abattus) Nombre de jeunes pieds arrachés Surface traitée des zones envahie par le robinier	La gestion des Douglas demande la définition d'une zone dédiée à leur mise en tas (exportation très difficile et coûteuse)	Argumenter en faveur de la gestion de ce boisement résineux pour convaincre les communes propriétaires du bien fondé de cette mesure (même si moins prioritaire que la gestion de l'enfrichement)
Surveillance des végétaux à tendance invasive (hors Douglas et Robinier) et action	Protéger, restaurer et gérer les habitats naturels d'intérêt communautaire Protéger, restaurer et	Surveillance de la progression éventuelle des stations et gestion des abords (conservation, consolidation	Rapports de suivi des stations	La localisation sur une ancienne décharge limite les possibilités	Résorption de l'ancienne décharge ?

expérimentale de lutte	gérer les habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire	des boisements autochtones périphériques)		d'éradication	
Restaurer et préserver les éboulis, murets et pierriers	Protéger, restaurer et gérer les habitats naturels d'intérêt communautaire Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire Maintenir le rôle social du site Natura 2000	Veiller au maintien de ces milieux lors des opérations de restauration et de broyage. Restauration de ces milieux le cas échéant	Inventaire et localisation Cahiers des charges des opérations de restauration mentionnant leur prise en compte	Leur inventaire exhaustif n'est pas possible. Leur prise en compte ne peut être que générale sauf exception	Création ponctuelle de murgers et murets le cas échéant
Inventaire et suivi entomologique (lépidoptères)	Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire	Suivre les espèces d'IC, indicatrices du bon état écologique des milieux en présence	Bilans annuels de suivi des espèces d'IC	Distinguer les espèces occasionnelles des espèces inféodées au site	Identification de nouvelles espèces suite aux opérations de restauration
Inventaire et suivi des chiroptères	Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire	Connaître le cortège de chauve-souris présent sur le site, connaître le statut des espèces d'IC vis-à-vis du site et suivre ces espèces	Bilans annuels de suivi des espèces d'IC	Pas ou peu de connaissances actuelles à notre disposition	Partenariat étroit entre la RNN de la Grotte de la Gravelle et la Côte de Mancy

SYNTHESE

Ce tableau, en permettant de définir des indicateurs de suivi, constitue la première étape pour l'évaluation des actions et des résultats obtenus. Il facilitera la réalisation de la mesure « Mettre en place un outil de suivi des actions ».

D.2- SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES

D.2a- TABLEAU 15 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS

Habitats naturels (selon l'annexe I de la directive 92/43)	Code de l'habitat (* : HIC)	Surface initiale (2014) de l'habitat pure + mosaïque d'habitats l'abritant	Évolution de la surface (ha ou %)	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Buxaies thermo-continentales et subatlantiques	5110-2	2,9767 ha + 0,4057 ha = 3,3824 ha	A compléter au terme des opérations de restauration entreprises	A compléter au terme des opérations de restauration entreprises	A compléter au terme des opérations de restauration entreprises	A mener conjointement aux actions RNR
Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes	6110-1*	0,8254 ha + 0,4542 ha = 1.2796 ha				
Ourllet thermophile	6210	0,082 (majoritairement sans intérêt communautaire). Surface d'IC réelle à définir				
Pelouses calcicoles acidoclines de l'Est	6210-17*	1,947 ha + 8,5115 ha = 10,4605 ha				
Pelouse sèche marneuse	6210-21	0,5261 ha				Restaurer une surface d'habitat pure, hors surface en mosaïque. A mener conjointement aux actions RNR
Pelouse mésoxérophile	6210-24*	0,0976 ha (dans mosaïque avec éboulis et fruticée) (en 2007 : 2,9916 ha)				
Pelouse à laser siler	6210-34	0,4851 ha				A mener conjointement aux actions RNR
Mégaphorbiaie eutrophe	6430	0,06 ha (dont 0,03 ha en faciès à Renouée du Japon)				
Eboulis calcaires collinéens à montagnards ombragés, de la moitié est de la France	8160-3*	0,352 ha + 0,1517 ha = 0,5057 ha				
Falaise calcaire ensoleillée	8210-11	0,1957 ha				
Totaux surfaces HIC pures + mosaïques les abritant		3,222 ha + 9,0174 ha				

D.2b- TABLEAU 16 : SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE

Espèces d'intérêt communautaire (selon l'annexe II de la directive 92/43)	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	1060	Pas de réelle population	A compléter selon les suivis réalisés et leurs résultats	A compléter si mise en évidence d'une population	A compléter si mise en évidence d'une population	Evaluer le statut de conservation à une échelle plus large que le site seul
Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia aurinia</i> forme <i>xeraurinia</i>)	1065	Pas de réelle population				
Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>)	1074	Année et effectif de référence : 2012 (56 nids)	Quasi-absence de nids en 2013 et 2014. A compléter en fonction des résultats des suivis ultérieurs et de leur analyse	A compléter en fonction des résultats des suivis ultérieurs et de leur analyse multifactoriels (conditions climatiques annuelles, etc.)	A compléter en fonction des résultats des suivis ultérieurs et de leur analyse multifactoriels (conditions climatiques annuelles, etc.)	Avoir une vision décennale de l'évolution des effectifs, les fluctuations annuelles n'étant pas interprétables sur un pas de temps restreint Evaluer le statut de conservation à une échelle plus large que le site seul
Petit murin (<i>Myotis blythii</i>)	1307	Etude prévue en 2016	Conditionnée par les résultats de l'étude initiale et des suivis pluriannuels réalisés	Conditionnée par les résultats de l'étude initiale et des suivis pluriannuels réalisés	Conditionnée par les résultats de l'étude initiale et des suivis pluriannuels réalisés	Coupler les actions réalisées sur le site avec le programme local d'actions chiroptères mené par la CPEPESC (RNN Gravelle)
Minioptère de Scheibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>)	1310					
Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324					

SYNTHESE DES DEUX TABLEAUX (15, 16, 17)

L'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire réalisée sur le pas de temps 2007-2014 montre une dégradation globale des habitats d'origine pastorale, nécessitant un réajustement de la stratégie de gestion et la mise en place d'outils performants et opérationnels, non activés durant la période du précédent DOCOB.

L'extension et le maintien de surfaces suffisantes de pelouses au sein du complexe actuel d'habitats diversifiés en mosaïque sont le gage d'une qualité écologique et paysagère dont l'équilibre est à accompagner sur la durée.

Concernant les espèces d'Intérêt communautaire, les chauve-souris ne bénéficient actuellement pas de connaissances suffisantes pour évaluer leur statut sur le site. Ce déficit des connaissances est à combler pour pouvoir développer des stratégies d'actions pour les favoriser ou tout du moins conserver les conditions écologiques du site correspondants à leurs exigences.

Pour les lépidoptères, seule la laineuse du prunellier pourra être l'objet de suivis permettant d'évaluer les actions la concernant. Le cuivré des marais et le damier de la succise ne présentent pas de population réelle sur le site. Seule une évaluation indirecte des mesures de gestion appliquées est donc envisagée.

9- CONCLUSION

L'amélioration des connaissances vis-à-vis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire est jugée satisfaisante, malgré le déficit à combler concernant les chiroptères, excellent indicateur des ressources trophiques et de qualité des milieux présents sur le site.

Leur analyse montre néanmoins un état de conservation moyen à mauvais pour une majorité des habitats et espèces cibles, causée par une fermeture des milieux d'origine pastoral au profit des fourrés, et en déficit des milieux pré-forestiers puis forestiers. Ce constat, réalisé sur un pas de temps de 7 ans montre tout l'enjeu de doter le site d'un outil de gestion extensif, idéalement par pâturage, efficace pour retourner cette tendance à la fermeture de la Côte de Mancy.

Au delà d'opposer milieux ouverts et milieux fermés, la stratégie identifiée viserait au contraire à jouer sur leur complémentarité paysagère et écologique, garante d'une biodiversité remarquable.

Cet enjeu primordial de retrouver des surfaces de milieux ouverts à un niveau suffisant pour satisfaire l'ensemble des acteurs locaux, propriétaires, usagers comme gestionnaires doit être mis au même plan que l'enjeu visant à concilier la pratique d'activités humaines avec le respect des paysages écologiquement riches dont Mancy est une des vitrines locales.

Redonner une fonction agricole rentable à cet espace tout en préservant les conditions de développement de la biodiversité visée par les différents statuts de protection est l'objectif ultime à atteindre.

BIBLIOGRAPHIE

Bensettiti F., Boulet V., Chavaudraet-Laborie C., Deniaud J., 2005. *Cahier d'habitat Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Habitats agropastoraux.* MED /MAP/MNHN. La Documentation Française, Paris, Tome 4, volume 1 & 2, 445 p. & 487 p. + cédérom.

Bensettiti F., Logereau K., Van Es J., Balmain C., 2004. *Cahier d'habitat Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Habitats rocheux.* MED /MAP/MNHN. La Documentation Française, Paris, Tome 5, 381 p. + cédérom.

Bensettiti F., Gaudillat V., 2004. *Cahier d'habitat Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Espèces animales.* MED /MAP/MNHN. La Documentation Française, Paris, Tome 7, 353 p. + cédérom.

Billant O., 2014. *Mise à jour de la cartographie des habitats naturels de la Réserve naturelle régionale de Mancy.* In Malécot D. & al., 2015. *Plan de gestion 2015-2019.* A.2.4.2 Les habitats naturels. Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté. pp. 27-35.

Chaput E. et al (2014). *Document d'Objectifs Petite Montagne du Jura site Natura 2000 FR 4301334 et FR 4312013.* ADAPEMONT et Communauté de Communes Petite Montagne, Saint Julien, janvier 2014, 155 pages

Delafollye L., 2007. *Cartographie des habitats naturels de la réserve naturelle régionale de Mancy (Lons Le Saunier et Macornay, 39).* Espace Naturel Comtois, Ferme équestre de Mancy, 12 p. + annexes + cédérom.

Ecarnot N., 2005. *Sites d'escalade autour de Lons-le-Saunier.* 12 p.

Joly M., 2000. *Réserve naturelle volontaire de Mancy (Commune de Lons-le -Saunier et Macornay) Plan de gestion période 1999-2003.* Office National des Forêts, 58 p. + annexes.

Joveniaux A., 2001. *Etude de l'avifaune nicheuse de la réserve naturelle volontaire du plateau de Mancy. Communes de Lons-le-Saunier et Macornay.* DIREN Franche-Comté, Office National des Forêts, Groupe Ornithologique du Jura, 27 p. + annexes

Malécot D. & Profit A-F., 2007. *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR4302001 «Plateau de Mancy».* DIREN Franche-Comté, Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Franche-Comté & EPLEFPA Lons-le-Saunier Mancy, Besançon, 44 p. + annexes.

Malécot D. et al, 2015. *Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Mancy, Plan de gestion 2015-2019.* Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, Jura Nature Environnement. 176 pages + annexes.

Real P., 2000. *Etude CLERJ 1999.* Comité de liaisons pour les recherches écofaunistiques dans le Jura, Office National des Forêts. 7 p.

Real P., 2000⁽²⁾. *Mancy. Rapport scientifique juillet 1999.* Comité de liaisons pour les recherches écofaunistiques dans le Jura, Office National des Forêts. 14 p. + 3 p. annexes.

Real P. & al., 2001. *Mancy 2000, troisième partie. Ecofaunistique entomologique.* Comité de liaison pour les recherches écofaunistiques dans le Jura, Office National des Forêts. pp. 30-40.

Siess J., 2007. *Réserve naturelle régionale de Mancy – données ornithologique du printemps 2006.* EPLEFPA Lons-le-Saunier Mancy, Groupe ornithologique du Jura, 2 p.

Terraz L, 2008. *Document d'objectifs Natura 2000, Guide pour une rédaction synthétique, Aten, 57 p.*

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Fiches- actions détaillées (17 fiches, listées ci-après page 40)	Pages 41-65
Annexe 2 : Charte Natura 2000 du site du Plateau de Mancy	Page 66-67
Annexe 3 : Composition du Comité de Pilotage du site Natura 2000 Plateau de Mancy	Page 68
Annexe 4 : Abréviations et acronymes (source : Luc Terraz)	Page 69
Annexe 5 : Glossaire (sources : MEDAD et Directive CEE/92/43)	Pages 70-72
Annexe 6 : Atlas cartographique (tableau des cartes)	Cf documents joints

ANNEXE 1 : Fiches-actions détaillées

Liste des fiches-actions (hiérarchisées par ordre de priorité : * : élevé, ** : moyen, * : faible)**

Actions de gestion

Fiche-action n°1 - Restauration et entretien des habitats ouverts en voie d'enfrichement (***)	Page 39-41
Fiche-action n°2 - Maintenir l'ouverture des pelouses par une gestion extensive (***)	Page 42-43
Fiche-action n°3 - Elimination d'espèces arborescentes indésirables (**)	Page 44-46
Fiche-action n°4 - Restaurer et préserver les éboulis, murets et pierriers du site (**)	Page 47-49
Fiche-action n°5- Surveillance des végétaux à tendance invasive (hors Douglas et Robinier) et action expérimentale de lutte (*)	Page 50-51

Actions de connaissance

Fiche-action n°6 - Inventaire et suivi des chiroptères (***)	Page 52-54
Fiche-action n°7 - Inventaire et suivi entomologique (lépidoptères) (**)	Page 55-56

Actions d'animation et de communication

Fiche-action n°8 - Assurer un travail d'animation auprès des acteurs locaux (***)	Page 57
Fiche-action n°9 - Doter le site d'une interface internet attractive et actualisée (**)	Page 58
Fiche-action n°10 - Réaliser des animations thématiques sur site (*)	Page 59

Actions d'administration

Fiche-action n°11 - Mettre en place un outil de suivi des actions (***)	Page 60
Fiche-action n°12 - Réunir annuellement le comité de pilotage (***)	Page 61
Fiche-action n°13 - Veiller à l'articulation des démarches RNR et Natura 2000 (***)	Page 62
Fiche-action n°14 - Ajuster le périmètre du site au foncier cadastral (***)	Page 63
Fiche-action n°15 - Désigner le site au titre de la Directive Oiseaux (***)	Page 64
Fiche-action n°16 - Mettre en place d'un dispositif agri-environnemental (***)	Page 65
Fiche-action n°17 - Renforcer le rôle de la Côte de Mancy dans l'objectif de préservation du réseau local de pelouses (**)	Page 66

Objectifs de développement durable

A – Protéger, restaurer et gérer les habitats naturels d'intérêt communautaire

B - Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire

Objectifs opérationnels

A1 – Améliorer l'équilibre de la mosaïque des milieux en faveur des habitats ouverts

B1 – Pérenniser l'intérêt des territoires de chasse pour les chiroptères

RESTAURATION ET ENTRETIEN DES HABITATS OUVERTS EN VOIE D'ENFRICHEMENT**Niveau de priorité : *** (élevé)****Habitats prioritaires :** Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiales et collinéennes (6110-1*)

Pelouses calcicoles acidoclines de l'Est (6210-17*)

Pelouse mésoxérophile (6210-24*)

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

DHFF : Toutes les pelouses d'IC, Ourlet thermophile (en association avec pelouses d'IC), Damier de la Succise (1065), Petit murin (1307)

DO : Alouette lulu (A246), Pie-Grièche écorcheur (A338)

Localisation et surfaces concernées

- Ensemble du site hors milieux forestiers ;
- Surfaces estimées concernées : environ 43 ha

Contexte

Le complexe de pelouses sèches présent sur le site subit un enfrichement prononcé qui menace son bon état de conservation. La dynamique naturelle de ces milieux, maintenus principalement par l'activité pastorale, amène leur colonisation par la végétation arbustive (stade pré-forestier) menant ici à terme à des boisements type chênaie-charmaie thermophile. Aux degrés intermédiaires d'évolution, les mosaïques représentées sont d'une richesse écologique remarquable qu'il convient de maintenir durablement. L'enjeu est donc de retrouver un équilibre entre les milieux plus favorables aux milieux ouverts, tant quantitativement que qualitativement.

La majorité des pelouses identifiées est d'intérêt communautaire ainsi que les ourlets thermophiles présents localement au sud du site.

Problématiques de gestion et de conservation

- Tendances naturelles à un embuissonnement (prunellier, buis...), exigeant des modes d'entretien extensif adaptés (pâturage, fauche, etc.),
- Boisements localisés d'essences d'origine exogène (robinier faux-acacia, douglas, etc.),
- Une difficulté à retrouver un équilibre dans la mosaïque de milieux sans une action forte sur ceux-ci (restauration).

Objectifs de conservation

- Retrouver un bon état de conservation et des surfaces satisfaisantes des habitats de pelouses sèches d'intérêt communautaire
- Conserver une mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts (fourrés, fruticées, arbres et arbustes isolés, haies, etc.) avec un ratio de l'ordre de 70/30, ratio aujourd'hui fortement en défaveur des milieux ouverts. Les ourlets thermophiles sont à intégrer prioritairement, même si très localement présents, dans cette mosaïque.

Recommandation de gestion

- Débroussaillage d'ouverture, mécanique ou non selon les possibilités d'accès (pente, relief, etc.), en veillant à maintenir une proportion de fruticée et d'ourlets d'environ 10 à 30%.
- Localement, réouverture ponctuelle et manuelle des milieux de fruticées (buis) par la création d'un réseau de clairières et de couloirs les reliant entre elles et entretenu par l'action (mécanique, de pâturage, de piétinement) du bétail.
- Entretien durable par pâturage et/ou fauche.
- La période de réalisation des travaux doit prendre en compte la période de reproduction ou de floraison des différentes espèces concernées (de septembre à février, sauf exception).
- Dans la mesure du possible, les produits de fauche ou de broyage sont à exporter des zones traitées (mise en tas au profit de la petite faune, brûlage sur toles surélevées, etc.) pour limiter l'enrichissement du milieu et ainsi favoriser le reprise de la végétation herbacée.

Suivi des habitats et de la gestion

Indicateurs	Périodicité de suivi	Valeur	Evolution ou valeur souhaitée
Pourcentage des surfaces de pelouses sèches/ surfaces totales de pelouses sèches et des mosaïques pelouses sèches – fruticées	6 ans	3,8223/12,7493 = 29,98 % (Cen FC, 2014)	Augmentation du taux
Nombre de groupements végétaux/habitats d'IC	6 ans	9 (Cen FC, 2014)	Maintien voire augmentation du nombre

Mise en oeuvre

Période : 2015-2021

Coordinateur : animateur Natura 2000

Maîtres d'ouvrage potentiels : communes propriétaires

Maîtres d'œuvre potentiels : entreprises forestières ou agricoles (restauration et entretien), communes, lycées agricoles, associations, agriculteurs (entretien), etc.

Partenaires potentiels : Cen FC, DDT, DREAL, Conseil régional, Conseil départemental, lycées agricoles, APN, ACCA, etc.

Coûts prévisionnels sur 6 ans

Animation et suivi de la fiche-action : inclus au coût du poste du chargé de mission N2000

Restauration des pelouses : sur devis (estimatif Cen FC : 13 000 €)

Entretien (sur 5 ans) : sur devis (estimatif Cen FC : 19 500 €)

Financements potentiels

- Etat/Europe : Contrat N2000

Tableau récapitulatif des modalités et coûts des interventions hors contexte de production

Action	Modalités	Coût
Restauration mécanique des pelouses enfrichées (avec préservation de 30 % d'éléments ligneux sur les surfaces ré-ouvertes)	Exportation des produits de coupe ; traitement sur zones dédiées (aménagements écologiques connexes)	Sur devis
Restauration manuelle des pelouses enfrichées (avec préservation de 30 % d'éléments ligneux sur les surfaces ré-ouvertes)	Exportation des produits de coupe ; traitement sur zones dédiées (aménagements écologiques connexes)	
Entretien mécanique par broyage	Exportation des produits de coupe	
Entretien manuel	Exportation des produits de coupe	
Mise en place du dispositif pastoral (clôtures, abreuvoirs, abris, exclos, etc.)	Selon cahier des charges Cen FC	
Pâturage	En respect du cahier des charges pastoral (Cen FC)	

Engagements non rémunérés associés

- Respect strict des cahiers des charges
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Tenue d'un cahier de pâturage
- Demande préalable aux gestionnaires et propriétaires pour toute intervention non prévue
- Temps de visites du site pour préparation/ contrôle des actions

Précisions sur engagement(s) surfacique(s)

Les surfaces indiquées prennent en compte l'ensemble de la réserve hors milieux boisés. Les interventions réelles seront effectuées sur des surfaces similaires ou plus réduites selon les possibilités et la stratégie d'action définie par les gestionnaires et les propriétaires. Elles seront précisées dans les cahiers des charges accompagnant les demandes de contractualisation.

Objectifs de développement durable

A – Protéger, restaurer et gérer les habitats naturels d'intérêt communautaire

B - Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire

Objectifs opérationnels

A1 – Améliorer l'équilibre de la mosaïque des milieux en faveur des habitats ouverts

B1 – Pérenniser l'intérêt des territoires de chasse pour les chiroptères

MAINTENIR L'OUVERTURE DES PELOUSES PAR UNE GESTION EXTENSIVE**Niveau de priorité : *** (élevé)****Habitats prioritaires :** Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes (6110-1*)

Pelouses calcicoles acidoclines de l'Est (6210-17*)

Pelouse mésoxérophile (6210-24*)

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

DHFF : Toutes les pelouses d'IC, Ourlet thermophile (en association avec pelouses d'IC), Damier de la Succise (1065), Petit murin (1307)

DO : Alouette lulu(A246), Pie-Grièche écorcheur (A338)

Localisation et surfaces concernées

- Ensemble du site hors milieux forestiers ;
- Surfaces estimées concernées : environ 43 ha

Contexte

Le réseau de pelouses sèches abrite des habitats d'intérêt communautaire et prioritaires dont le bon état de conservation est à assurer. Leur entretien est donc primordial sur le long terme par des mesures adaptées au site et à ses particularités. Les surfaces occupées par ces habitats stricto sensu (environ 3,8 hectares) est encore relativement satisfaisant, ceux-ci étant également représentés dans des mosaïques d'habitats, à hauteur d'environ 9 hectares.

Problématiques de gestion et de conservation

- Tendance naturelle à un embuissonnement (prunellier, buis...) et à une eutrophisation par accumulation de matière organique, exigeant des modes d'entretien extensif adaptés (pâturage, fauche, etc.),
- Boisements localisés d'essences d'origine exogène (robinier faux-acacia, douglas, etc.).

Objectifs de conservation

- Conserver le bon état de conservation et des surfaces satisfaisantes des habitats de pelouses sèches d'intérêt communautaire
- Améliorer l'état de conservation des pelouses sèches d'intérêt communautaire au sein des mosaïques pelouses/fruticées

Recommandation de gestion

- Sur ces milieux à grande sensibilité, les préconisations de gestion viseront principalement à adapter un mode d'entretien par pâturage et fauche pour maintenir les surfaces encore ouvertes et à limiter la progression de la végétation ligneuse sur ces surfaces comme au sein des mosaïques.

Suivi des habitats et de la gestion

Indicateurs	Périodicité de suivi	Valeur actuelle	Evolution ou valeur souhaitée
Surface couverte par les pelouses sèches sensus stricto (hors mosaïques)	6 ans	3,8223 hectares (Cen FC, 2014)	Augmentation du taux
Nombre de groupements végétaux/habitats d'IC	6 ans	9 (Cen FC, 2014)	Maintien voire augmentation du nombre

Mise en oeuvre

Période : 2015-2021

Coordinateur : animateur Natura 2000

Maîtres d'ouvrage potentiels : communes propriétaires

Maîtres d'œuvre potentiels : entreprises forestières ou agricoles (restauration et entretien), communes, lycées agricoles, associations, agriculteurs (entretien), etc.

Partenaires potentiels : Cen FC, DDT, DREAL, Conseil régional, Conseil départemental, lycées agricoles, APN, ACCA, etc.

Coûts prévisionnels sur 6 ans

Animation et suivi de la fiche-action : inclus au coût du poste du chargé de mission N2000

Prestation pâturage (sur 5 ans) : sur devis ou forfaitaire sur la base du barème du MAE-C correspondant

Financements potentiels

- Etat/Europe : Contrat N2000 (MAEC, etc.)

Tableau récapitulatif des modalités et coûts des interventions hors contexte de production

Action	Modalités	Coût
Mise en place du dispositif pastoral (clôtures, abreuvoirs, abris, exclos, etc.)	Selon cahier des charges du plan de pâturage Cen FC (plan de gestion RNR 2015-2020)	Sur devis
Entretien par pâturage et/ou fauche	En respect du cahier des charges pastoral (Cen FC)	Sur devis ou forfaitaire (barème MAE-C)

Engagements non rémunérés associés

- Respect des cahiers des charges (opérations de restauration, d'entretien par fauche, par pâturage)
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Tenue d'un cahier de pâturage
- Demande préalable aux gestionnaires et propriétaires pour toute intervention non prévue
- Temps de visites du site pour préparation/ contrôle des actions

Précisions sur engagement(s) surfacique(s)

Les surfaces indiquées prennent en compte l'ensemble de la réserve hors milieux boisés. Les interventions réelles seront effectuées sur des surfaces qui sont fonction des opérations de restauration réalisées et de la stratégie d'action définie par les gestionnaires et les propriétaires. Elles seront précisées dans les cahiers des charges accompagnant les demandes de contractualisation.

Objectifs de développement durable

A – Protéger, restaurer et gérer les habitats naturels d'intérêt communautaire

B - Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire

Objectifs opérationnels

A3 – Lutter contre les espèces végétales exogènes et/ou invasives

B1 – Pérenniser l'intérêt des territoires de chasse pour les chiroptères

B2 – Préserver la mosaïque de milieux favorable aux espèces

ELIMINATION D'ESPECES ARBORESCENTES INDESIRABLES**Niveau de priorité : ** (moyen)****Habitats prioritaires :** Pelouses calcicoles acidoclines de l'Est (6210-17*)**Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés**

DHFF : Pelouse acidocline, Petit murin (1307), Laineuse du prunellier (1074),

DO : Alouette lulu (A246)

Localisation et surfaces concernées

- Zone centrale du site (cf carte 8a en annexe)
- Surfaces estimées concernées : Plantation de sapin de Douglas : 0.8 ha, Formations à robiniers : 4 ha

Contexte

La pelouse acidocline, habitat d'intérêt communautaire, est impactée par la présence de plantations de Douglas (*Pseudotsuga douglasii*) et de boisements sub-spontanés à robiniers faux-acacia (*Robinia pseudacacia*). Au delà de leur emprise sur cet habitat, elles engendrent des impacts supplémentaires par régénération (semis) dans le cas du Douglas et par eutrophisation des pelouses (fixation de l'azote atmosphérique) dans le cas du Robinier (famille des fabacées). En outre, la plantation nord de Douglas (en limite de parcellaire entre les communes de Lons-le-Saunier et Macornay) constitue une rupture de corridor au sein de la mosaïque de habitats ouverts et milieux associés.

Certaines espèces d'intérêt communautaire (Petit murin, Laineuse du prunellier, Alouette lulu, etc.) sont ainsi potentiellement impactées par ces boisements, en limitant l'attractivité du site (réduction des terrains de chasse, des ressources alimentaires, des sites potentiels de reproduction, etc.) et l'échange entre les populations (principalement pour les invertébrés).

A noter la forte vulnérabilité du Robinier à un champignon, le Phellin tâcheté (*Phellinus punctatus*), qui pourrait avoir un impact sur les boisements dans et aux abords du site et qu'il conviendrait de suivre.

Problématiques de gestion et de conservation

- Colonisation progressive du Robinier faux-acacia au détriment des milieux de pelouses,
- Emprise des plantations et régénération (à un degré moindre) du Douglas sur les zones de pelouses et milieux associés (corniches de falaise, etc.),
- Difficulté d'éradication des deux essences : forte propension à rejeter pour le Robinier, difficulté d'abattage et de traitement des bois et des rémanents pour les plantations de Douglas. L'arrachage des semis (quelques dizaines par an) est réalisé régulièrement par une veille des gestionnaires (RNR et Natura 2000).

Objectifs de conservation

- Limiter la progression du Robinier sur la pelouse acidophile,
- Réduire l'importance de la rupture du corridor constituée par la plantation nord de Douglas et éradiquer toute régénération.

Recommandations de gestion

- Exclure tout dépôt et brûlage des rémanents et autres bois sur les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et leurs milieux associés (mosaïque d'habitats). Toutefois, leur utilisation ponctuelle pour constituer des gîtes pour la faune en limite de ces zones peut être envisagée pour augmenter l'attractivité du site pour la biodiversité (reptiles, petits mammifères, invertébrés, fonge, etc.). De même, les gros sujets peuvent potentiellement être utilisés pour la réalisation d'aménagements nécessaires à la bonne gestion du site (piquets de clôture, abris pour le bétail, etc.).
- La lutte contre le robinier par écorçage des troncs est préconisée et déjà entreprise par les gestionnaires. Cette opération doit être effectuée en fin d'été (avant la descente de sève) sur une hauteur (20 à 30 cm) et une profondeur suffisantes sur toute la circonférence de l'arbre. Un contrôle des rejets à partir du système racinaire est à réaliser jusqu'à épuisement total du sujet traité. Cette opération est à mener dans un cadre spécifique de maintien de la sécurité des usagers du site.

Suivi des habitats et de la gestion

Indicateurs	Périodicité de suivi	Valeur actuelle	Evolution ou valeur souhaitée
Surface de pelouse acidophile occupée par le robinier	6 ans	?	Diminution si intervention
Surface avec potentiel d'habitat de pelouse acidophile occupée par les plantations de Douglas	6 ans	0.8 hectares	

Mise en oeuvre

Période : 2015-2021

Coordinateur : animateur Natura 2000

Maîtres d'ouvrage potentiels : communes propriétaires

Maîtres d'oeuvre potentiels : entreprises, communes, lycées agricoles, associations, etc.

Partenaires potentiels : Cen FC, DDT, DREAL, Conseil régional, lycées agricoles, APN, ACCA, etc.

Coûts prévisionnels sur 6 ans

Animation et suivi de la fiche-action : inclus au coût du poste du chargé de mission N2000

Douglas : 11 600 €

Robinier : 11 400 €

Financements potentiels

En secteur non agricole, et non forestier, si la prolifération de l'espèce envahissante menace un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire, contrat Natura 2000 possible (Fiche technique A32301P – « *Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage* », ou fiche technique A32320P et R – « *chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable* » présentées dans la circulaire DEVL 1131446C du 27 avril 2012.

En contexte forestier, mesure F2274 du PDRH (référence selon ancien programme)

Tableau récapitulatif des modalités et coûts des interventions hors contexte de production

Action	Modalités	Coût
Maîtrise manuelle des robiniers (écorçage et coupe des rejets)	A réaliser en fin d'été. Les rémanents et produits de coupe/abattage seront exportés et stockés hors habitats d'intérêt communautaire	Sur devis
Abattage et exportation de la plantation de Douglas	Veiller à préserver l'intégrité des sols et des habitats d'intérêt communautaire périphériques (accès des engins, actions de débardage, etc.). Les rémanents et produits d'abattage seront stockés, exportés ou brûlés sur tôles surélevées hors habitats d'intérêt communautaire.	Sur devis

Engagements non rémunérés

- Respect du cahier des charges des opérations (période, accès, respect du sol, gestion des produits de coupe, d'abattage, etc.),
- Visites préparatoires, et de contrôle des opérations,
- Tenue d'un cahier des interventions

Précisions sur engagement(s) surfacique(s)

- Les surfaces des zones à traiter sont à définir en fonction de la localisation des habitats de pelouses d'intérêt communautaire impactés (dans le cas du robinier, toutes ses stations ne sont pas concernées), du potentiel, après gestion, de reconstitution des habitats de pelouses et de fonctionnalité des biotopes pour les espèces animales (cas du Douglas).

Objectifs de développement durable

A – Protéger, restaurer et gérer les habitats naturels d'intérêt communautaire

B - Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire

C – Maintenir le rôle social du site Natura 2000

Objectifs opérationnels

A1 – Maintenir l'équilibre de la mosaïque des milieux en faveur des habitats ouverts

B2 – Préserver la mosaïque de milieux favorable aux espèces

C3 – Favoriser la mise en valeur du patrimoine historique et paysager

RESTAURER ET PRESERVER LES EBOULIS, MURETS ET PIERRIERS DU SITE

Niveau de priorité : ** (moyen)

Habitats prioritaires : Eboulis calcaires collinéens à montagnards ombragés, de la moitié est de la France (8160-3*)

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés

DHFF : Eboulis semi-naturel

Localisation et surfaces concernées

- Sud du périmètre
- 0.5 hectare environ

Contexte

Ces milieux minéraux sont consécutifs aux activités historiques sur le site (exploitation de la carrière, pastoralisme, etc.) et se révèlent d'un grand intérêt paysager et écologique, notamment en mosaïque avec les milieux ouverts et les fruticées.

L'éboulis semi-naturel a hébergé une biodiversité remarquable d'espèces de lépidoptères dont une majorité aujourd'hui disparue (Apollon) ou en voie d'extinction (Mercure).

Les causes de cette perte d'espèces sont sans doute liées à une modification paysagère (colonisation par la végétation herbacée et ligneuse) et à des modifications climatiques repoussant certaines espèces en altitude. A noter que la dynamique de cet éboulis l'amène à être remplacé par la pelouse mésophile, également d'intérêt communautaire.

Cette mesure passe initialement par une meilleure connaissance de cet habitat et de sa dynamique afin d'identifier des actions permettant de conserver à minima les surfaces actuelles avec un souci de préservation de la mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire dans lequel il s'insère.

Problématiques de gestion et de conservation

- Habitat lié à une activité humaine disparue impossible à relancer pour l'entretenir (cône d'éboulis des matériaux d'extraction de la carrière à faible intérêt)
- Conservation d'un habitat pionnier soumis à une dynamique naturelle difficile à encadrer (forte pente, colonisation par un autre habitat d'intérêt communautaire, etc.)

Objectifs de conservation

- Conserver la mosaïque éboulis-pelouse mésophile par limitation de la progression de la fruticée xérophile.

Recommandation de gestion

- Intervention localisée (coupe et/ou écorçage) de zones de fruticées en priorisant les secteurs les plus pertinents en terme de plus-value écologique et d'accès (mise en sécurité du personnel d'intervention).
- Proscrire tout dépôt ou remblai (dont rémanents liés à d'éventuelles coupes de gestion) sur cet habitat localisé en contrebas de la falaise et de son site d'escalade, fréquenté par un large public d'usagers et de riverains.

Suivi des habitats et de la gestion

Indicateur	Périodicité de suivi	Valeur actuelle	Evolution ou valeur souhaitée
Pourcentage des surfaces d'éboulis / surfaces totales d'éboulis et des mosaïques éboulis-pelouses sèches-fruticées	6 ans	0.1517 ha/ 0,5037ha = 30,12 %	Augmentation au détriment des fruticées

Mise en oeuvre

Période : 2015-2021

Coordinateur : animateur Natura 2000

Maîtres d'ouvrage potentiels : commune de Macornay

Maîtres d'oeuvre potentiels : entreprises forestières, communes, lycées agricoles, associations, etc.

Partenaires potentiels : Cen FC, DDT, DREAL, Conseil régional, Conseil départemental, lycées agricoles, APN, ACCA, etc.

Coûts prévisionnels sur 6 ans

Animation et suivi de la fiche-action : inclus au coût du poste du chargé de mission N2000

Interventions : 8 400 €

Financements potentiels

- Etat/Europe : Contrat N2000

Tableau récapitulatif des modalités et coûts des interventions hors contexte de production

Action	Modalités	Coût
Coupe localisée de secteurs de fruticées	Intervention manuelle avec exportation des rémanents	Sur devis

Engagements non rémunérés

- Respect du cahier des charges d'intervention opération de lutte
- Visites préparatoires, et de contrôle des opérations,
- Tenue d'un cahier des interventions

Précisions sur engagement(s) surfacique(s)

Sans objet

Objectifs de développement durable

A – Protéger, restaurer et gérer les habitats naturels d'intérêt communautaire

B - Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire

Objectifs opérationnels

A3 – Lutter contre les espèces végétales exogènes et/ou invasives

B2 – Préserver la mosaïque de milieux favorable aux espèces

SURVEILLANCE DES VEGETAUX A TENDANCE INVASIVE (HORS DOUGLAS ET ROBINIER) ET ACTION EXPERIMENTALE DE LUTTE

Niveau de priorité : * (faible)

Habitats prioritaires : /

Habitats et espèces concernés

Mégaphorbiaie eutrophe (6430) ; Potentiellement tous les autres habitats et espèces d'intérêt communautaire

Localisation et surfaces concernées

- L'ensemble du périmètre

Contexte

L'invasion des milieux qu'ils soient naturels, ou plus généralement transformés par l'homme, par des essences végétales exogènes (introduction volontaire à des fins ornementales et économiques, ou accidentelle) est l'une des principales causes d'appauvrissement de la biodiversité en France comme à l'échelle mondiale.

La Côte de Mancy n'échappe pas à la règle avec la présence de la Renouée du Japon aux deux extrémités du site et du vinaigrier (une station localisée en limite extérieure au site Natura 2000 mais dans le périmètre RNR au Petit Mancy). De même, la colonisation future par d'autres espèces végétales (galéga officinal, astéracées américaines, etc.) est à surveiller, notamment aux abords des dessertes et des zones urbanisées périphériques.

Ces stations, installées sur sols perturbés, sont à surveiller pour mettre en évidence ou non une éventuelle extension, notamment sur les habitats et les milieux hébergeant des espèces d'intérêt communautaire. Dans le cas, d'actions expérimentales de lutte, une campagne d'information et de sensibilisation des acteurs locaux (élus, riverains, etc.) est avant tout à mettre en place.

Problématiques de gestion et de conservation

- Forte invasion par la renouée du Japon de l'ancienne décharge communale de Macornay (extrémité sud du site),
- Présence ponctuelle d'anciennes zones de remblais, vulnérables à l'apparition de plantes rudérales exogènes et à tendance invasive,
- Contexte périurbain du site favorable à l'apparition de plantes ornementales susceptibles de gagner le milieu naturel

Objectifs de conservation

- Limiter l'expansion des espèces végétales exogènes, prioritairement sur les habitats d'intérêt communautaire,
- Empêcher toute apparition de nouvelles espèces susceptibles d'impacter les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Recommandation de gestion

- Interdire ou encadrer toute modification des sols sur et aux abords du périmètre Natura 2000 pour éviter l'apparition ou l'extension d'espèces exogènes à tendance invasive,
- Expérimenter des moyens de lutte permettant de diminuer l'impact de ces espèces.

Suivi des habitats et de la gestion

Indicateurs	Périodicité de suivi	Valeur actuelle	Evolution ou valeur souhaitée
Surface d'habitat d'IC impactée	6 ans		Stabilisation voire diminution si intervention
Nombre d'espèces végétales exogènes présentes sur le site	6 ans	1 (renouée du Japon)	Stabilisation

Mise en oeuvre

Période : 2015-2021

Coordinateur : animateur Natura 2000

Maîtres d'ouvrage potentiels : communes propriétaires

Maîtres d'oeuvre potentiels : entreprises, communes, lycées agricoles, associations, etc.

Partenaires potentiels : Cen FC, DDT, DREAL, Conseil régional, Conseil départemental, lycées agricoles, APN, ACCA, etc.

Coûts prévisionnels sur 6 ans

Animation et suivi de la fiche-action : inclus au coût du poste du chargé de mission N2000

Surveillance des stations existantes ou potentielles : inclus au coût du poste du chargé de mission N2000

Action expérimentale de lutte : non renseignée

Financement(s) potentiel(s)

- En secteur non agricole et non forestier, si la prolifération de l'espèce envahissante menace un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire, contrat Natura 2000 possible
- En milieu forestier, cette mesure peut faire l'objet d'un contrat Natura au titre de la mesure D « chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (F27011) »

Tableau récapitulatif des modalités et coûts des interventions hors contexte de production

Actions	Modalités	Coût
Surveillance des stations existantes et des nouveaux foyers potentiels d'implantations d'espèces exogènes à tendance invasive	Exercer une veille environnementale dans le cadre des actions régulières du site Natura 2000 Informier et former les propriétaires et les usagers du site à cette problématique	Sur devis
Expérimentation de lutte	Après concertation, essais expérimentaux de lutte contre les espèces concernées afin de limiter leur extension ou de diminuer les surfaces contaminées	Sur devis

Engagements non rémunérés

- Respect du cahier des charges d'intervention opération de lutte
- Visites préparatoires, et de contrôle des opérations,
- Tenue d'un cahier des interventions

Précisions sur engagement(s) surfacique(s)

La surface principale concernée par cette action correspond à la station de renouée impactant la mégaphorbiaie eutrophe.

Durant la période de réalisation du présent document, d'autres surfaces peuvent être concernées selon les apparitions ou développement de nouvelles stations à ce jour non identifiées.

Objectifs de développement durable

B – Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire

E – Développer une mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site

Objectifs opérationnels

B1 – Pérenniser l'intérêt des territoires de chasse des chiroptères

B2 – Préserver la mosaïque de milieux favorable aux espèces

E1 – Améliorer les connaissances scientifiques sur le site

E2 – Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

INVENTAIRE ET SUIVI DES CHIROPTERES

Niveau de priorité : *** (élevé)

Espèces d'intérêt communautaire concernées

Espèces recensées : Minioptère de Schreibers (1310)

Espèces potentielles : Grand Murin (1324), Petit murin (1307), Murin ou Vespertilion de Bechstein (1323), Grand rhinolophe (1304), Petit rhinolophe (1305)

Localisation et surfaces concernées

- Ensemble du site
- Surfaces estimées concernées : environ 47 ha

Contexte

Etant donnée la structure paysagère de la Côte de Mancy et sa proximité avec la RNN Grotte de Gravelle (site d'hibernation et de reproduction situé à 1.5 km), l'enjeu chauve-souris est incontestable. Plusieurs études menées en 2009 et 2010 ont mis en évidence l'utilisation du site par le Minioptère de Schreibers comme territoire de chasse. Les méthodes utilisées n'avaient pu distinguer le Petit murin et le Grand murin des Oreillards et de la Barbastelle mais leur présence est fortement probable. De même, le Murin de Bechstein, espèce aux affinités forestières pouvant utiliser les boisements mûres du site en tant que gîtes et territoires de chasse, est noté en hibernation dans la grotte de la Gravelle durant l'hiver 2014- 2015. Le Petit rhinolophe est une espèce relativement commune sur le secteur lédonien et peut aussi utiliser le site comme territoire de chasse. Enfin, le Grand rhinolophe plus rare peut aussi être une espèce fréquentant le site.

La Côte de Mancy ne bénéficie d'aucune prospection poussée permettant d'estimer le statut de ces différentes espèces sur ce site et son degré d'importance. Une étude est à conduire pour favoriser le maintien ou le développement des chiroptères sur le site par la réalisation d'actions spécifiques (amélioration des territoires de chasse par la restauration des milieux ouverts, etc.).

Suite à cette première étude prospective, une stratégie de suivi régulier des espèces identifiées pourra être mise en place sur le moyen terme.

Problématiques de suivi

- Faible connaissance des enjeux chiroptérologiques

Objectifs du suivi

- Affiner le statut du site à l'égard de ces espèces

Recommandation de suivi

- Faire correspondre les enjeux liés au site de la Côte de Mancy à ceux concernant la Grotte de la Gravelle, gérée par la CPEPESC

Suivi

Indicateurs	Périodicité de suivi	Valeur actuelle	Evolution ou valeur souhaitée
Nombre d'espèces d'IC	6 ans	1 de façon certaine (Minioptère de Schreibers)	Augmentation

Mise en oeuvre

Période : 2015-2021

Coordinateur : animateur Natura 2000

Maîtres d'ouvrage potentiels : Structure animatrice du site Natura 2000 (ville de Lons-le-Saunier)

Maîtres d'oeuvre potentiels : Associations, bureaux d'études...

Partenaires potentiels : Cen FC, CPEPESC, APN, etc.

Coûts prévisionnels sur 6 ans

Animation et suivi de la fiche-action : inclus au coût du poste du chargé de mission N2000

Inventaire initial (2016-2017) : 4 400 €

Financements potentiels

Etat/Europe : étude

Tableau récapitulatif des modalités et coûts des interventions hors contexte de production

Action	Modalités	Coût
Inventaire chiroptérologique	Etude par détection des ultrasons	Sur devis
Prospection des arbres et potentiel pour les chiroptères	Etude par recherche de cavités	Sur devis
Suivi régulier	Etude par détection des ultrasons	Sur devis

Engagements non rémunérés

Non renseignés

Précisions sur engagement(s) surfacique(s)

Non renseignés

Objectifs de développement durable

B – Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire

E – Développer une mission de veille environnementale et mettre en place un suivi du site

Objectifs opérationnels

B2 – Préserver la mosaïque de milieux favorable aux espèces

E1 – Améliorer les connaissances scientifiques sur le site

E2 – Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

INVENTAIRE ET SUIVI ENTOMOLOGIQUE (LEPIDOPTERES)

Niveau de priorité : ** (moyen)

Espèces d'intérêt communautaire concernées

Espèce de fruticées et d'ourlets : Laineuse du prunellier (1074)

Espèce de pelouses : Damier de la Succise (1065)

Autre espèce : Cuivré des marais (1060)

Localisation et surfaces concernées

- Ensemble du site hors milieux forestiers ;
- Surfaces estimées concernées : environ 43 ha

Contexte

La laineuse du prunellier est la principale espèce ciblée par cette mesure du fait de l'existence d'une population avérée sur le site Natura 2000, les deux autres espèces n'étant mises en évidence que par l'observation occasionnelle de quelques individus, vraisemblablement en erratisme.

La laineuse du prunellier présente néanmoins de fortes fluctuations annuelles sur le site. Les conditions météorologiques influencent en effet directement son abondance ou sa raréfaction. Le statut de la population de la Côte de Mancy, en localisation septentrionale au sein de la métapopulation du Revermont, est sans doute aussi un facteur non négligeable qui mériterait d'être affiné. Localisée sur des zones de fruticées et d'ourlets à des degrés intermédiaires de fermeture, cet hétérocère d'intérêt communautaire sera donc une des espèces repères à suivre tout particulièrement, pour évaluer la stratégie de restauration et d'entretien de la mosaïque de milieux qui est mise en place.

Les deux autres espèces observées présentent des effectifs des plus faibles faisant de celles-ci des espèces cibles marginales pour évaluer les actions menées. Néanmoins, leur suivi sur le long terme peut apporter des informations intéressantes si leurs effectifs venaient à évoluer positivement suite à la transformation de certains milieux par exemple. L'amélioration des connaissances quant à d'éventuelles populations en périphérie du site est aussi à préconiser.

Les suivis réguliers sur le site, également en RNR, permettra d'identifier d'éventuelles autres espèces d'intérêt communautaire au vu de l'attractivité du site et des opérations de restauration et d'entretien qui seront entreprises.

Problématiques de suivi

- Laineuse du prunellier : évolution défavorable à terme de la dynamique de la mosaïque de milieux tendant à un enrichissement par des fruticées compactes que l'espèce déserte (absence de nids) et forte fluctuation interannuelle de la population (déduite par le nombre de nids comptabilisés)

- Damier de la succise : inexistence d'une population véritable malgré des habitats favorables (importante population de succise des prés au sein de la pelouse acidocline centrale)
- Cuivré des marais : Inexistence d'une population véritable du fait du mauvais état de conservation de la mégaphorbiaie eutrophe (caractère hypertrophe, invasion par la renouée du Japon) et sans doute, de façon plus large, de l'éloignement des milieux favorables à l'échelle du Revermont.

Objectifs du suivi

- Laineuse du prunellier : amélioration des secteurs propices à l'espèce (localisation des secteurs de ponte lors des années de rétractation de l'espèce, lors des phases d'expansion, etc.) permettant de rétablir une mosaïque d'habitats plus favorable (réouverture des fruticées compactes et entretien des zones traitées). En parallèle, amélioration des connaissances de la métapopulation du Revermont à laquelle appartient la population de la Côte de Mancy.
- Damier de la succise : identification des exigences écologiques de l'espèce et analyse des caractéristiques de la pelouse acidocline hébergeant la succise des prés pour la mise en évidence d'éventuelles actions favorables à l'espèce. Amélioration des connaissances des populations périphériques potentielles
- Cuivré des marais : Amélioration des connaissances de l'espèce sur et aux abords du site pour affiner les modalités de restauration de l'habitat favorable à l'espèce (mégaphorbiaie eutrophe). Amélioration des connaissances des populations périphériques potentielles.

Recommandation de suivi

- Laineuse du prunellier : organiser les prospections des nids à une période de développement avancé des chenilles permettant leur distinction avec les chenilles d'*Eriogaster lanestris* également présentes sur les mêmes plantes hôtes (prunellier et aubépine), soit autour de la mi-avril.
- Damier de la succise : du fait du nombre réduit d'observation, rendant peu pertinente l'organisation de prospections spécifiques, réaliser des passages réguliers sur les milieux favorables dans le cadre des missions régulières d'animation et de gestion du site.
- Cuivré des marais : du fait du nombre réduit d'observation, rendant peu pertinente l'organisation de prospections spécifiques, réaliser des passages réguliers sur les milieux favorables dans le cadre des missions régulières d'animation et de gestion du site.

Suivi

Indicateurs	Périodicité de suivi	Valeur actuelle	Evolution ou valeur souhaitée
Laineuse du prunellier : Présence de nids sur le site Capacité de reconstitution de la population suite à effondrement	Suivi annuel et analyse quinquennal (depuis 2012, année de découverte de l'espèce)	5 nids en 2015 (56 nids en 2012)	Maintien de l'espèce durant la période quinquennale
Damier de la succise et Cuivré des marais : observation régulière des espèces sur un pas de temps décennal	Suivi annuel et analyse au terme du DOCOB (2021)	?	Observation 4 années sur 6

Mise en oeuvre

Période : 2015-2021

Coordinateur : animateur Natura 2000

Maîtres d'ouvrage potentiels : Structure animatrice du site Natura 2000 (ville de Lons-le-Saunier)

Maîtres d'oeuvre potentiels : Associations, bureaux d'études...

Partenaires potentiels : Cen FC, lycées agricoles, APN, etc.

Coûts prévisionnels sur 6 ans

Animation et suivi de la fiche-action : inclus au coût du poste du chargé de mission N2000

Réalisation des suivis et analyse : non renseignées

Financements potentiels

Etat/Europe ou CrFC : étude

Tableau récapitulatif des modalités et coûts des interventions hors contexte de production

Action	Modalités	Coût
Comptage annuel des nids de laineuse du prunellier	Un à deux passages annuels (15 avril – 15 mai)	Sur devis
Veille sur le Damier de la succise et du Cuivré des marais	A réaliser dans le cadre d'autres suivis réguliers Natura 2000 ou RNR ou du recrutement d'un stagiaire	Sur devis (frais d'indemnisation d'un stagiaire
Inventaire d'autres espèces d'intérêt communautaire	Optionnel selon les besoins et les opérations de gestion réalisées sur le site	Sur devis

Engagements non rémunérés

Non renseignés

Précisions sur engagement(s) surfacique(s)

Non renseignés

Objectifs de développement durable

C- Maintenir le rôle social du site Natura 2000

D- Assurer la mise en œuvre et la réactualisation régulière du DOCOB

Objectifs opérationnels

C1 – Favoriser la concertation avec les acteurs locaux et les associer en amont dans les projets

D1 – Informer et décider avec les acteurs locaux

D2 – Réaliser des actions en milieu ouvert via la mise en place de contrats

ASSURER UN TRAVAIL D'ANIMATION AUPRES DES ACTEURS LOCAUX

Niveau de priorité : *** (élevé)

Habitats et espèces concernés

Sans objet

Description

Une information et une sensibilisation des acteurs locaux, autres que les structures gestionnaires du site, aux enjeux globaux de préservation de la Côte de Mancy doivent permettre leur implication et leur participation à la politique de préservation mise en place. Pour cela, des temps d'échange sont donc à prévoir régulièrement.

Le site étant restreint et le nombre d'acteurs concernés limités (collectivités locales, riverains et associations d'usagers, établissements scolaires supérieurs, etc.), ce temps d'animation pourra être ciblé selon les enjeux et l'actualité.

Elles pourront permettre :

- de présenter aux propriétaires leurs possibilités d'implication pour la mise en place des outils Natura 2000 (contrats et charte, évaluation des incidences Natura 2000, etc.)
- de familiariser l'ensemble des acteurs à la démarche Natura 2000 et à son fonctionnement
- d'assurer que les politiques d'aménagement et de valorisation du territoire soient en adéquation avec les enjeux de préservation du site

Localisation et surfaces concernées

Sans objet

Coûts prévisionnels sur 6 ans

Animation, suivi et réalisation de la fiche-action : inclus au coût du poste du chargé de mission N2000

Partenaires potentiels

Collectivités locales, gestionnaires de la RNR, Services de l'Etat, associations, etc.

Objectif de développement durable

C- Maintenir le rôle social du site Natura 2000

Objectifs opérationnels

C1 - Favoriser la concertation avec les acteurs locaux et les associer en amont dans les projets

C3 – Favoriser la mise en valeur du patrimoine historique et paysager

C4 – Informer et sensibiliser le grand public

DOTER LE SITE D'UNE INTERFACE INTERNET ATTRACTIVE ET ACTUALISEE

Niveau de priorité : ** (moyen)

Habitats et espèces concernés

Sans objet

Description

En parallèle des actions d'animation (locale comme d'éducation à l'environnement), il est important que le site Natura 2000 du Plateau de Mancy bénéficie d'une vitrine numérique à partir de laquelle un public large pourra venir s'informer du fonctionnement et des actualités du site.

Cet outil internet permet de fournir une information claire, permanente et régulièrement mise à jour.

La superposition de deux statuts (RNR et Natura 2000) sur ce même site justifierait de réfléchir à une stratégie de communication concertée et commune. Cela faciliterait la compréhension des différentes démarches par le grand public et d'organiser les outils aujourd'hui existants.

A ce jour, plusieurs sites internet présentent le site (sites internet de Macornay et de l'EPLFPA). La refonte du site de la ville de Lons est également l'occasion d'une visibilité accrue, celle-ci étant en outre animatrice du site Natura 2000. Les présences du site d'escalade et d'un sentier balisé du PDIPR amènent également à intégrer les sites internet des organismes sportifs (Club Alpin Français : CAF de Lons, Comité Départemental de Randonnée Pédestre : CDRP, etc.) ou publics (Comité Départemental du Tourisme : CDT, Communauté d'agglomération de Lons-le-Saunier : ECLA) pour donner l'information aux publics cibles le plus directement possible.

De même, la DREAL FC met régulièrement à jour un site internet sur lequel sont disponibles, pour chaque site Natura 2000 régional, un descriptif, le Docob validé, et la carte de localisation.

Localisation et surfaces concernées

Sans objet

Coûts prévisionnels sur 6 ans

Animation, suivi et réalisation de la fiche-action : inclus au coût du poste du chargé de mission N2000

Partenaires potentiels

Collectivités locales et territoriales, EPLFPA Lons-le-Saunier Mancy, CEN FC, JNE

Objectif de développement durable

C- Maintenir le rôle social du site Natura 2000

Objectif opérationnels

C4 – Informer et sensibiliser le grand public

REALISER DES ANIMATIONS THEMATIQUES SUR SITE**Niveau de priorité : * (faible)****Habitats et espèces concernés**

Tous les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (ou indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire).

Description

Le positionnement péri-urbain du site rend particulièrement intéressant la réalisation d'animations à destination du grand public ou de publics spécialisés in situ, en le rendant propice à une approche pédagogique. Ces actions sont en outre capitales pour impliquer les usagers potentiels de cet espace à la connaissance et au respect du site. Elles permettront de faire découvrir les richesses du site par des animations de découverte passive (sortie nature) ou active (chantiers écovolontaires, prospections participatives, etc.).

Du fait de la proximité de la gare et des multiples possibilités de découverte locale, la possibilité d'organiser également des animations plus spécifiques permettant de faire connaître ce site au delà du territoire jurassien (séjours écovolontaires par exemple) est importante.

Cette action est à mener conjointement avec les animations de la RNR, afin d'éviter les redondances, et de rendre complémentaires les deux démarches.

Le public des deux lycées agricoles lédoniens (Montmorot et Mancy) est à cibler en priorité, en développant un partenariat avec les corps enseignants.

Localisation et surfaces concernées

Totalité du site Natura 2000 (+ abords immédiats).

Coûts prévisionnels sur 6 ans

Animation et suivi de la fiche-action : inclus au coût du poste du chargé de mission N2000

Réalisation des animations : sur devis

Partenaires potentiels

Collectivités locales, Gestionnaires de la RNR, EPLEFPA (Lons-le-Saunier Mancy et Montmorot Edgar Faure).

Objectifs de développement durable

D- Assurer la mise en œuvre et la réactualisation régulière du DOCOB

E – Développer une veille environnementale et mettre en place un suivi du site

Objectifs opérationnels

D1 – Informer et décider avec les acteurs locaux

E4– Suivre la mise en œuvre des mesures de gestion

METTRE EN PLACE UN OUTIL DE SUIVI DES ACTIONS

Niveau de priorité : *** (élevé)

Habitats et espèces concernés

Sans objet

Description

Il est important que l'opérateur dispose d'un outil lui permettant d'enregistrer les actions mises en œuvre et d'effectuer des retours réguliers auprès de la ville de Lons-le-Saunier, animatrice du site, et la DDT du Jura, service instructeur. Un tableau de bord lui permettra d'améliorer les conditions de la gestion, d'évaluer les actions entreprises et de justifier leur mise en œuvre. Il est également important de prendre en compte les actions non programmées mais dont la mise en œuvre a été décidée en cours d'année. Elles doivent faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation comme les autres.

Le tableau de bord est un outil qui facilitera l'évaluation, les facteurs à renseigner devront être choisis avec soin.

Localisation et surfaces concernées

Sans objet

Coûts prévisionnels sur 6 ans

Animation, suivi et réalisation de la fiche-action : inclus au coût du poste du chargé de mission N2000

Partenaires potentiels

Autres opérateurs Natura 2000

Objectifs de développement durable

C- Maintenir le rôle social du site Natura 2000

D- Assurer la mise en œuvre et la réactualisation régulière du DOCOB

E – Développer une veille environnementale et mettre en place un suivi du site

Objectifs opérationnels

C1 - Favoriser la concertation avec les acteurs locaux et les associer en amont dans les projets

D1 – Informer et décider avec les acteurs locaux

D2 – Réaliser des actions en milieu ouvert via la mise en place de contrats

E3 – S'assurer de la mise en cohérence des actions avec les projets locaux et le cadre légal en vigueur

E4 – Suivre la mise en œuvre des mesures de gestion

REUNIR ANNUELLEMENT LE COMITE DE PILOTAGE

Niveau de priorité : *** (élevé)

Habitats et espèces concernés

Sans objet

Description

Il s'agit de réunir les membres du Comité de pilotage au moins une fois par an, pour informer, décider et faire le point sur les questions d'actualité (bilan d'animation, contrats, articulation avec RNR, etc.).

Les principaux points à l'ordre du jour de cette réunion sont la présentation à l'instance de décision du bilan annuel d'activités et de discuter et valider des actions prévues pour l'année suivante.

Cette réunion pourra également faire intervenir des spécialistes selon les questions abordées et les décisions à prendre.

Coûts prévisionnels sur 6 ans

Animation, suivi et réalisation de la fiche-action : inclus au coût du poste du chargé de mission N2000

Localisation et surfaces concernées

Sans objet

Objectif de développement durable

E – Développer une veille environnementale et mettre en place un suivi du site

Objectif opérationnel

E3 – S'assurer de la mise en cohérence des actions avec les projets locaux et le cadre légal en vigueur

VEILLER A L'ARTICULATION DES DEMARCHES RNR ET NATURA 2000

Niveau de priorité : *** (élevé)

Habitats et espèces concernés

Sans objet

Description

La mise en place concomitante des deux outils de gestion du site (RNR et Natura 2000) demande une vigilance quant à leur bonne complémentarité. Pour cette raison, la participation de l'animateur Natura 2000 au comité de suivi de la RNR est importante. Le fait que JNE soit à la fois le maître d'œuvre pour le compte de la ville de Lons-le-Saunier, animatrice du site Natura 2000, et co-gestionnaire de la RNR doit permettre cette bonne articulation.

Localisation et surfaces concernées

Partie commune au site Natura 2000 et à la RNR.

Coûts prévisionnels sur 6 ans**Animation, suivi et réalisation de la fiche-action** : inclus au coût du poste du chargé de mission N2000**Partenaires potentiels**

Conseil Régional, communes, structures gestionnaires (CEN FC, JNE)

Objectif de développement durable

D- Assurer la mise en œuvre et la réactualisation régulière du DOCOB

Objectif opérationnel

D1 – Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire

AJUSTER LE PERIMETRE DU SITE AU FONCIER CADASTRAL

Niveau de priorité : *** (élevé)

Habitats et espèces concernés

Tous les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (ou indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire).

Description

Dès l'intégration du site au sein du réseau Natura 2000 européen, un décalage s'est produit entre les parcelles cadastrales concernées et le dessin du périmètre, réalisée de manière approximative. Le périmètre aujourd'hui en vigueur ne prend pas en compte l'ensemble des parcelles référencées et, à contrario, d'autres parcelles ou portions de parcelles non concernées sont intégrées au périmètre.

Ce décalage peut induire des difficultés dans la mise en place de mesures Natura 2000 (contractualisation, etc.) et rendre ainsi inopérent une partie des possibilités qu'offre cet outil pour le site.

En toute logique, une demande de réajustement de périmètre (et non une demande de modification de périmètre, procédure beaucoup plus lourde qui n'a pas lieu ici) est à effectuer de façon prioritaire. Le COPIL du 17 mars 2015 a délibéré en faveur de cette démarche.

Cahier des charges

Après concertation auprès des acteurs locaux et validation de la proposition par le comité de pilotage, l'opérateur/animateur transmettra aux services de l'Etat (DREAL FC) les informations (couche SIG du nouveau périmètre pour comparaison avec le périmètre actuel en vigueur) motivant la demande de réajustement (et par voie de conséquence, la modification du Formulaire Standard de Données concernant le site). La DREAL FC lancera alors une procédure de consultation officielle, lancée par le préfet de département, auprès des élus concernés et transmettra le résultat de cette consultation publique, signée par le préfet du département, au MEDDE.

Afin de ne pas multiplier les démarches administratives, cette fiche-action pourrait être engagée en même temps que la désignation du site au titre de la Directive Oiseaux (fiche action n°15).

Localisation et surfaces concernées

Totalité du site

Financement potentiel / Contexte de réalisation

Concertation, transmission des informations : Compris dans l'animation

Procédure de désignation : DREAL FC - MEDDE - Europe

Partenaires potentiels

/

Objectif de développement durable

D- Assurer la mise en œuvre et la réactualisation régulière du DOCOB

Objectif opérationnel

D1 – Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire

DESIGNER LE SITE AU TITRE DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Niveau de priorité : ** (élevé)

Habitats et espèces concernés

Pie-grièche écorcheur (A338), Alouette lulu (A246)

Description

En 2006, le site du Plateau de Mancy a été désigné au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore.

Pourtant, certaines espèces d'avifaune recensées sur le site sont ciblées par l'annexe I de la Directive Oiseaux. L'opportunité d'une désignation au titre de cette directive est donc véritable. Néanmoins, l'évaluation de JNE réalisée en 2014-2015 ne permet pas de justifier une telle demande de désignation, le statut de la plupart de ces espèces étant jugé insatisfaisant. L'alouette lulu, le pic mar et le pic noir ne sont pas nicheurs. Seule la pie-grièche écorcheur présente une population satisfaisante.

Malgré tout, par la mise en place des opérations de restauration et d'entretien du site, prévues via Natura 2000 et le statut de RNR, il est envisageable que le statut de ces espèces, notamment inféodées aux milieux ouverts et xérothermophiles, s'améliore, voire que de nouvelles espèces d'intérêt communautaire s'installent sur le site. Cette évolution favorable de l'avifaune d'intérêt patrimonial permettrait une demande ultérieure en faveur de ce classement supplémentaire.

La finalité de cette désignation est de pouvoir réaliser des actions complémentaires à celles déjà rendues possibles par les outils actuelles, élargissant ainsi fortement les modalités d'actions au profit du site. Enfin, cette démarche permettrait d'enclencher en parallèle la demande de modification d'appellation de « Plateau » à « Côte » par souci de cohérence avec la topographie du site et d'homogénéisation avec la dénomination de la RNR.

Cahier des charges

Après concertation auprès des acteurs locaux et validation de la proposition par le comité de pilotage, l'opérateur/animateur transmettra aux services de l'Etat (DREAL FC) les informations (données avifaunistiques) motivant la demande de désignation. La DREAL FC lancera alors une procédure de consultation officielle, lancée par le préfet de département) auprès des élus concernés et transmettra le résultat de cette consultation publique, signée par le préfet du département, au MEDDE.

Afin de ne pas multiplier les démarches administratives, cette fiche-action pourra être engagée en même temps que le réajustement du périmètre en fonction du foncier cadastral (fiche action n°14).

Localisation et surfaces concernées

Totalité du site

Financement potentiel / Contexte de réalisation

Concertation, transmission des informations : Compris dans l'animation

Procédure de désignation : DREAL FC - MEDDE - Europe

Partenaires potentiels

LPO pour éventuels inventaires complémentaires

Objectifs de développement durable

A – Protéger, restaurer et gérer les habitats naturels d'intérêt communautaire

B - Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire

D – Assurer la mise en œuvre et la réactualisation régulière du DOCOB

Objectifs opérationnels

A1 – Maintenir et encourager les pratiques extensives actuelles

B1 – Pérenniser l'intérêt des territoires de chasse pour les chiroptères

B2 – Préserver la mosaïque de milieux favorable aux espèces

D2 – Réaliser des actions en milieu ouvert via la mise en place de contrats

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF AGRI-ENVIRONNEMENTAL

Niveau de priorité : *** (élevé)

Habitats et espèces concernés

Pelouse mésoxérophile, pelouse acidiline (6210)

Damier de la Succise (1065), Petit murin (1307)

*Alouette lulu (A247), Pie-Grièche écorcheur (A338)***Description**

Cette mesure vise à rendre possible la construction d'un projet agricole permettant la contractualisation de Mesures Agri-Environnementales Climatiques (MAEC) en rédigeant le Projet Agri-environnemental Climatique (PAEC) pour cet espace naturel.

Celle-ci sera réalisable dès que les surfaces des milieux d'origine pastorale seront restaurées de façon satisfaisante pour une exploitation agricole.

Cahier des charges

Validation de la structure en charge de l'écriture du PAEC

Ecriture du PAEC

Localisation et surfaces concernées

- Surface potentielle sur le site : environ 40 ha (PAEC + large)

Financement / Contexte de réalisation

Etat/Europe, MAE-C

Partenaires potentiels

CEN FC, DDT, DREAL FC*

Objectifs de développement durable

A – Protéger, restaurer et gérer les habitats naturels d'intérêt communautaire

B - Protéger, restaurer et gérer les habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire

D – Assurer la mise en œuvre et la réactualisation régulière du DOCOB

Objectifs opérationnels

A1 – Améliorer l'équilibre de la mosaïque des milieux en faveur des habitats ouverts

B1 – Pérenniser l'intérêt des territoires de chasse pour les chiroptères

RENFORCER LE ROLE DE LA COTE DE MANCY DANS L'OBJECTIF DE PRESERVATION DU RESEAU LOCAL DE PELOUSES**Niveau de priorité : ** (moyen)****Habitats et espèces concernés**

Tous les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (ou indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire).

Description

L'intérêt patrimonial du site Natura 2000 Plateau de Mancy réside essentiellement dans les habitats de pelouses sèches et dans les espèces qui leur sont inféodées. Or il va de soi que la préservation de ces espèces, végétales ou animales, dépend directement de la connexion du site avec les pelouses avoisinantes (notion de corridor écologique à l'échelle locale voire régionale).

Les collectivités (Région, département, etc.) mènent actuellement, en partenariat avec les autres collectivités locales concernées, une réflexion sur cette thématique « réseau de pelouses », en particulier dans le secteur de Mancy et le Revermont (schéma Espaces Naturels Sensibles, etc.). Des études sont en cours, notamment sur l'inventaire des pelouses et/ou sur leur état d'enrichissement ainsi que sur les possibilités de réimplantation d'activités pastorales extensives.

Il semble indispensable que les mesures de gestion entreprises sur le site Natura 2000 le soient en tenant compte des résultats de ces études, et qu'à l'inverse les résultats des actions réalisées sur Mancy puissent servir de référence à d'éventuels travaux menés sur les pelouses voisines.

En outre, la réalisation de documents de planification de l'aménagement du territoire (Trame verte et bleue du SCOT du Pays lédonien, déclinaisons locales du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), révision des documents d'urbanisme communaux, etc.) demande une attention particulière et régulière de la part des animateurs du site.

Enfin, cet élargissement territorial pour la préservation du patrimoine naturel du Plateau de Mancy peut amener à reconsidérer également le périmètre du site Natura 2000.

Cahier des charges

Participation de l'animateur aux réunions concernant les réseaux de pelouses sèches, à l'échelle régionale, départementale ou locale.

Réflexion sur l'intégration du site de Mancy à un réseau plus vaste de pelouses sèches, base de travail pour une extension éventuelle du site Natura 2000 à plus ou moins long terme.

Localisation et surfaces concernées

Réseau de pelouses du nord Revermont

Financement potentiel / Contexte de réalisation

Compris dans l'animation

Partenaires potentiels

CEN FC, JNE, Collectivités territoriales et locales

ANNEXE 2 : La Charte NATURA 2000 du site du Plateau de Mancy

Elément constitutif de chaque Docob (Code de l'environnement articles L.414-3, R.414-11 à 13), la charte Natura 2000 permet aux propriétaires du site de marquer leur engagement en faveur de Natura 2000 par une gestion de leurs parcelles compatible avec les objectifs du Docob sans pour autant signer un contrat Natura 2000 pour une durée de 5 ans ou 10 ans renouvelable.

Cette démarche volontaire, prenant la forme d'un contrat entre le propriétaire et l'Etat, ouvre droit à des exonérations fiscales et certaines aides publiques, néanmoins limitées dans le cas des collectivités propriétaires qui y souscriraient. A noter également que lors de l'existence d'un bail rural, l'adhésion à la charte doit être obligatoirement réalisée de façon conjointe entre le propriétaire et l'exploitant des terrains concernés, afin que le premier bénéficie de ces avantages. Le propriétaire bailleur engagé dans une charte peut imposer cet engagement au preneur via la modification de ces baux ruraux. Il peut également choisir les parcelles cadastrales à faire figurer dans la charte.

La charte est composée d'une liste d'engagements de portée générale (concernant tous les écosystèmes) et d'une liste d'engagements (3 à 5) classés par type de milieux naturels. Dans le cas de la Côte de Mancy, il s'agit des milieux forestiers, des milieux ouverts et des milieux rocheux, les milieux humides n'étant pas représentés. La charte pouvant donner lieu à des contrôles de la part de la DDT, ces engagements doivent pouvoir être évalués.

Elle est élaborée localement (pour le Plateau de Mancy, lors du Comité de pilotage du 17 mars 2015) sur la base d'un cadrage régional, et en fonction des pratiques de gestion favorables à la biodiversité.

Pour souscrire à la charte, il appartient au propriétaire de prendre contact avec l'animateur Natura 2000 du site pour la constitution d'un dossier de demande d'adhésion

Les engagements pour le site du Plateau de Mancy

Les engagements de portée générale et les points de contrôle

1. Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site	Absence/présence de procès verbal
2. Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats	Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site
3. Informer les mandataires des engagements auxquels le propriétaire souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte	Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats

Les engagements pour les milieux forestiers et les points de contrôle

1. Ne pas substituer ou transformer les peuplements feuillus caractéristiques de l'habitat situés en bord de cours d'eau, de ruisselets permanents ou non, d'éboulis instables en pente forte existant à la date de signature de la charte, par une plantation (résineux, peupliers, chênes rouge, robiniers, ...)	Contrôle sur le terrain du maintien des peuplements feuillus selon déclaration initiale
2. Pratiquer, dans les peuplements déjà transformés à la date de signature de la charte des coupes précoces régulières et raisonnées, qui permettent de diminuer progressivement la densité des tiges pour que les essences caractéristiques puissent s'installer au moins dans le sous-étage	Contrôle sur le terrain que les peuplements, déjà transformés à la date de signature de la charte, ont été éclaircis au moins une fois, selon déclaration initiale
3. Ne pas autoriser la création de nouveaux itinéraires de randonnée, en respect de la réglementation RNR en vigueur	Etat des lieux avant la signature selon déclaration initiale

Les engagements pour les milieux ouverts et les points de contrôle

1. Ne pas transformer les prairies permanentes et pelouses sèches (retournement, désherbage chimique, plantation, irrigation ...)	Contrôle sur place de l'absence de retournement et autre destruction selon déclaration initiale
2. Ne pas intervenir (taille, coupe, traitements divers, ...) sur les haies en période de nidification des oiseaux (du 15 mars au 30 septembre)	Contrôle sur place de l'absence d'intervention durant la période fixée
3. Ne pas détruire les éléments paysagers existants : haies, arbres isolés (sauf essence exogène), murgers, éboulis, dalles rocheuses, murets, dépressions,	Contrôle sur place du maintien de l'existant.

Les engagements pour les milieux rocheux et les points de contrôle

1. Ne pas dégrader les cavités (obstruction ou modification des entrées)	Contrôle sur place de l'absence de dégradation
2. Ne pas détruire les éléments paysagers existants : haies, arbres isolés (sauf essence exogène), murgers, éboulis, dalles rocheuses, murets, dépressions,	Etat des lieux avant la signature. Contrôle sur place
3. Ne pas baliser de nouveaux itinéraires liés aux sports et aux loisirs, en dehors des zones déjà équipées.	Contrôle de l'absence de nouveaux itinéraires selon déclaration initiale

ANNEXE 3 : Membres du comité de pilotage du site Natura 2000

Collège des élus

M. le Président du Conseil Régional
M. le Président du Conseil Général
M. le Président d'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA)
M. le Président de la Communauté de Communes du Val de Sorne
M. le Maire de Lons-le-Saunier
M. le Maire de Macornay

Collège des administrations/ services de l'Etat

M. le Préfet
M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL FC)
M. le Directeur Départemental des Territoires (DDT 39)
M. le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
M. le Directeur de l'Office National des Forêts - Agence du Jura
M. le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Jura
M. le Directeur de l'Agence régionale de la Santé
M. le Directeur de l'EPLFPA Lons-le-Saunier Mancy

Collège des organismes socio-professionnels et des associations

M. le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Jura
M. le Président de la section locale du Club Alpin Français
M. le président de la Fédération départementale des chasseurs du Jura
M. le Président du Comité départemental de la Fédération Française de Randonnée Pédestre
M. le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté
M. le Président de Jura Nature Environnement
M. le Président de la Commission Permanente de protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Franche-Comté (CPEPESC)
M. le Directeur de la Direction régionale d'Electricité réseaux distribution France – Région Alsace - Franche-Comté
M. le Directeur de Télédiffusion de France – Direction régionale Centre-Est
Mme la Présidente de l'Office du tourisme de Lons-le-Saunier

Experts invités

M. le Directeur de l'EPLFPA Montmorot
M. le Président de la Société d'Histoire Naturelle du Jura

ANNEXE 4 : Abréviations et acronymes (d'après L. Terraz)

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
APN : Association de Protection de la Nature
ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels
CA : Chambre d'Agriculture
CAF : Club Alpin Français (de Lons-le-Saunier)
CBNFC-ORI : Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire Régional des Invertébrés
CC : Communauté de Communes
CEE : Communauté Economique Européenne
CEN FC : Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté
CG : Conseil Général
COPIL : Comité de Pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE : Commission de Protection des Eaux (CPEPESC),
CR-FC : Conseil Régional de Franche-Comté
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
CTE-PNB : Centre Thématique Européen - Protection de la Nature et de la Biodiversité
DDT : Direction Départementale des Territoires
DDE : Direction Départementale de l'Equipeement
DDEA : Direction Départementale de l'Equipeement et de l'Agriculture
DDJS : Direction Départementale Jeunesse et Sports
DREAL FC : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Agriculture et du Logement
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEDDE)
DO : Directive européenne Oiseaux Sauvages 2009/147/CE
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
ECLA : Espace Communautaire Lons Agglomération
EDF : Electricité De France
EPCI : Etablissement public de Coopération Intercommunale
EPLEFPA : Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole
FDC : Fédération Départementale des Chasseurs du Jura
FSD : Formulaire Standard de Données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)

IC : Intérêt Communautaire (voir glossaire en annexe 2)
JNE : Jura Nature Environnement
LPOFC : Ligue de Protection des Oiseaux de Franche-Comté
MAEC : Mesures Agro-Environnementales Climatiques
MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF : Office National des Forêts
ORGFH : Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de ses Habitats
PAEC : Projet agro-environnemental climatique
PDIPR : Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PLU : Plan Local d'Urbanisme (ex POS)
POS : Plan d'Occupation des Sols (devenu PLU avec la loi SRU)
RN : Réserve Naturelle
RNF : Réserves Naturelles de France
RNN : Réserve Naturelle Nationale
RNR : Réserve Naturelle Régionale
RTE : Réseau de transport d'électricité
SA : Société anonyme
SAB-C : Mesure Soutien à l'Agriculture Biologique - Conversion
SDAPN : Schéma départemental des Activités de Pleine Nature
SIC et pSIC : Site d'Intérêt Communautaire et proposition de Site d'Intérêt Communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'Information Géographique
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TDF : Télédiffusion de France
UE : Union Européenne
ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 5 : Glossaire (sources : MEDDE et Directive CEE/92/43)

Aire de répartition naturelle ou aire de distribution

Territoire comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce, un taxon ou un groupement végétal. L'aire d'une espèce est dite disjointe lorsque les différentes zones qui la composent sont séparées par de grandes distances ; continue dans le cas contraire.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biodiversité

Diversité biologique. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète).

Charte Natura 2000

Document contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. Elle permet de participer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des actions concrètes et le développement de bonnes pratiques.

Comité de pilotage Natura 2000 (COPIL)

Organe de concertation et de débat, le Comité de pilotage Natura 2000 est mis en place par le préfet pour chaque site ou ensemble de sites Natura 2000. Il regroupe toutes les parties concernées par la vie du site : les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, des représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site et peut être élargi aux autres gestionnaires et usagers du site (associatifs, socio-économiques,...) Il pilote la préparation et la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB).

Conservation

Ensemble de mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et de flore sauvages dans un état favorable

Contrats

Outils contractuels et volontaires qui permettent de participer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des actions et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du DOCOB. Il permet l'application concrète des actions de gestion retenues dans ce document.

Directive "Habitats naturels, faune, flore sauvages"

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de

la flore sauvages. Ce texte sert de fondation juridique au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Directive "Oiseaux sauvages"

Directive 79/409/CE du Conseil des Communautés Européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle prévoit notamment la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Document d'objectifs (Docob)

Le DOCOB définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage. Il est validé par le préfet.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce visée à l'article 2 de la directive habitats :

- en danger, excepté celles dont l'aire de répartition naturelle s'étend de manière marginale sur ce territoire et qui ne sont ni en danger ni vulnérables dans l'aire du paléarctique occidental ou,
 - vulnérables, c'est-à-dire dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des facteurs qui sont cause de la menace ou,
 - rares, c'est-à-dire dont les populations sont de petite taille et qui, bien qu'elles ne soient pas actuellement en danger ou vulnérables, risquent de le devenir. Ces espèces sont localisées dans des aires géographiques restreintes ou éparpillées sur une plus vaste superficie ou,
 - endémiques et requièrent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat et/ou des incidences potentielles de leur exploitation sur leur état de conservation.
- Ces espèces figurent ou sont susceptibles de figurer à l'annexe II et/ou IV ou V. Les espèces prioritaires sont les espèces visées au point g) et i) de la directive habitats et pour la conservation desquelles la Communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans le territoire visé à l'article 2.

Ce sont des espèces en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propres à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalé par un * dans les annexes I et II de la Directive « Habitats, faune, flore »).

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Etat de conservation

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire visé à l'article 2 de la directive habitats. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais.

L'état de conservation» d'un habitat naturel sera considéré comme «favorable» lorsque une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir c'est à dire que :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension

et

- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible

et

- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Habitat d'espèce

Milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique. Un habitat d'espèce correspond au milieu de vie de l'espèce (zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse, ...). Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles, types d'habitats naturels d'intérêt communautaire : ceux qui, sur le territoire visé à l'article 2 :

- sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ou,
- ont une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte ou,
- constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des cinq régions biogéographiques suivantes: alpine, atlantique, continentale, macaronésienne et méditerranéenne.

Ces types d'habitats figurent ou sont susceptibles de figurer à l'annexe I.

Les types d'habitats naturels prioritaires correspondent à des types d'habitats naturels en danger de disparition présents sur le territoire visé à l'article 2 et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans le territoire visé à l'article 2.

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Habitat en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. l'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalé par un * dans les annexes I et II de la Directive « Habitats, faune, flore »).

Habitat naturel ou semi-naturel

Habitat naturel ou semi naturel est un milieu qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animale(s) ou végétale(s).

Hétérocères

Sous-ordre des lépidoptères, aujourd'hui remis en cause, regroupant l'ensemble des papillons ne possédant pas des antennes en massue, en opposition aux rhopalocères.

Hypertrophie

Se dit d'un milieu dont le développement se révèle excessif par un trop fort apport en éléments nutritifs

Propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque Etat membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Région biogéographique

Région géographique et climatique qui peut s'étendre sur le territoire de plusieurs Etats membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes.

L'Union Européenne à 25 membres compte sept régions biogéographiques : Alpine, Atlantique, Boréale, Continentale, Macaronésienne, Méditerranéenne, Pannonique. L'intégration future de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union Européenne rajoutera deux nouvelles régions : Steppique et Littoraux de la mer Noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : Alpine, Atlantique, Continentale, Méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels. Son objectif principal est d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Site

Aire géographiquement définie, dont la surface est clairement délimitée.

Sites d'Importance Communautaire (SIC)

Site qui, dans la ou les régions biogéographiques auxquelles il appartient, contribue de manière significative à maintenir ou à rétablir un type d'habitat naturel de l'annexe I ou une espèce de l'annexe II de la directive habitats dans un état de conservation favorable et peut aussi contribuer de manière significative à la cohérence de «Natura 2000» visé à l'article 3, et/ou contribue de manière significative au maintien de la diversité biologique dans la ou les régions biogéographiques concernées. Pour les espèces animales qui occupent de vastes territoires, les sites d'importance communautaire correspondent aux lieux, au sein de l'aire de répartition naturelle de ces espèces, qui présentent les éléments physiques ou biologiques essentiels à leur vie et reproduction.

Ce sont des sites sélectionnés, sur la base des propositions des Etats membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore". La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission Européenne pour chaque région biogéographique. Ces sites sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Sites sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement (DIREN) La transcription en droit français des Zones de Protection Spéciale (ZPS) se fait par parution d'un arrêté de désignation au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Site d'importance communautaire désigné par les États membres par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné. Ce sont des zones constitutives du réseau Natura 2000 désignées en France par arrêtés ministériels en application de la directive « Habitats, Faune, Flore »

ANNEXE 6 : Atlas cartographique (tableau des cartes)

N° carte dans l'atlas cartographique	Liste des cartes	Echelle
Carte 1	Localisation du site	1/41 600 ^e
Carte 2	Limites officielles du site Natura 2000	1/7 690 ^e
Carte 3	Aires protégées du site	1/7 690 ^e
Carte 4	Activités humaines	1/7 690 ^e
Carte 5	Habitats naturels d'intérêt communautaire	1/7 690 ^e
Carte 6	Localisation des espèces d'intérêt communautaire (non exhaustive, à réactualiser durant la période du DOCOB)	1/7 690 ^e
Carte 7	Carte des grands objectifs de gestion (à réaliser durant la période du DOCOB)	/
Carte 8	Carte de localisation des mesures (à réaliser durant la période du DOCOB)	/
Carte 8a	Carte de localisation des plantations de Douglas et des formations à robinier (cf Fiche-action n°3)	1/7 690 ^e
Carte 9	Carte de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire (à réaliser durant la période du DOCOB)	/
Carte 10	Carte de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire (à réaliser durant la période du DOCOB)	/

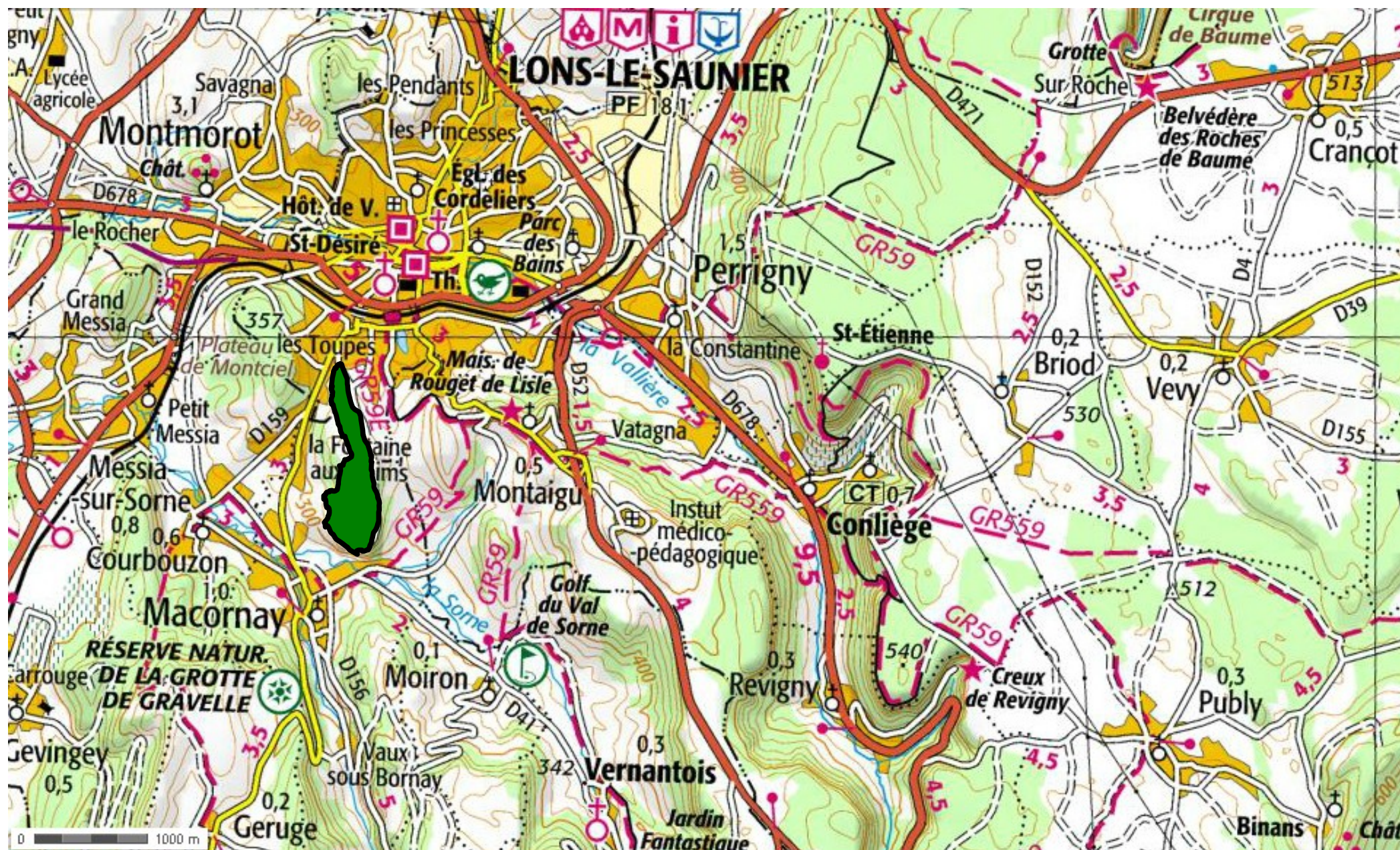
Carte 1 : Localisation du site

Site Natura 2000 FR4302001 : Côte de Mancy

JNE, décembre 2014

Source Géoportail

Echelle : 1/41 600°



Carte 2 : Limites officielles

Site Natura 2000 FR4302001 : Côte de Mancy

JNE, décembre 2014

Source Géoportail

Echelle : 1/43 500°



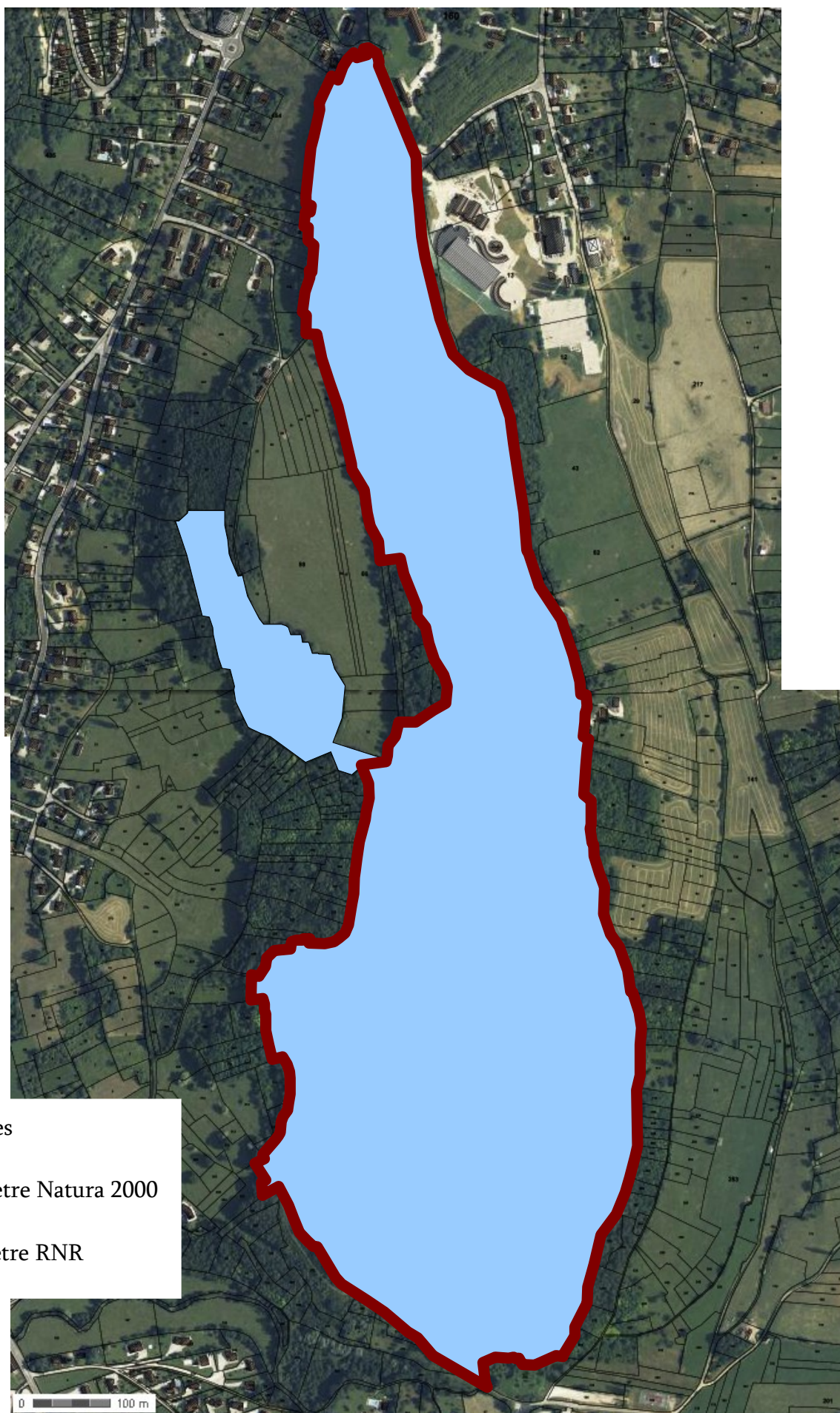
Carte 3 : Aires protégées

Site Natura 2000 FR4302001 : Côte de Mancy

JNE, décembre 2014

Source Géoportail

Echelle : 1/43 500°



Aires protégées

 Périimètre Natura 2000



Périimètre RNR

0 100 m

Carte 4 : Activités humaines

Site Natura 2000 FR4302001 : Côte de Mancy

JNE, décembre 2014

Source Géoportail

Echelle : 1/43 500°

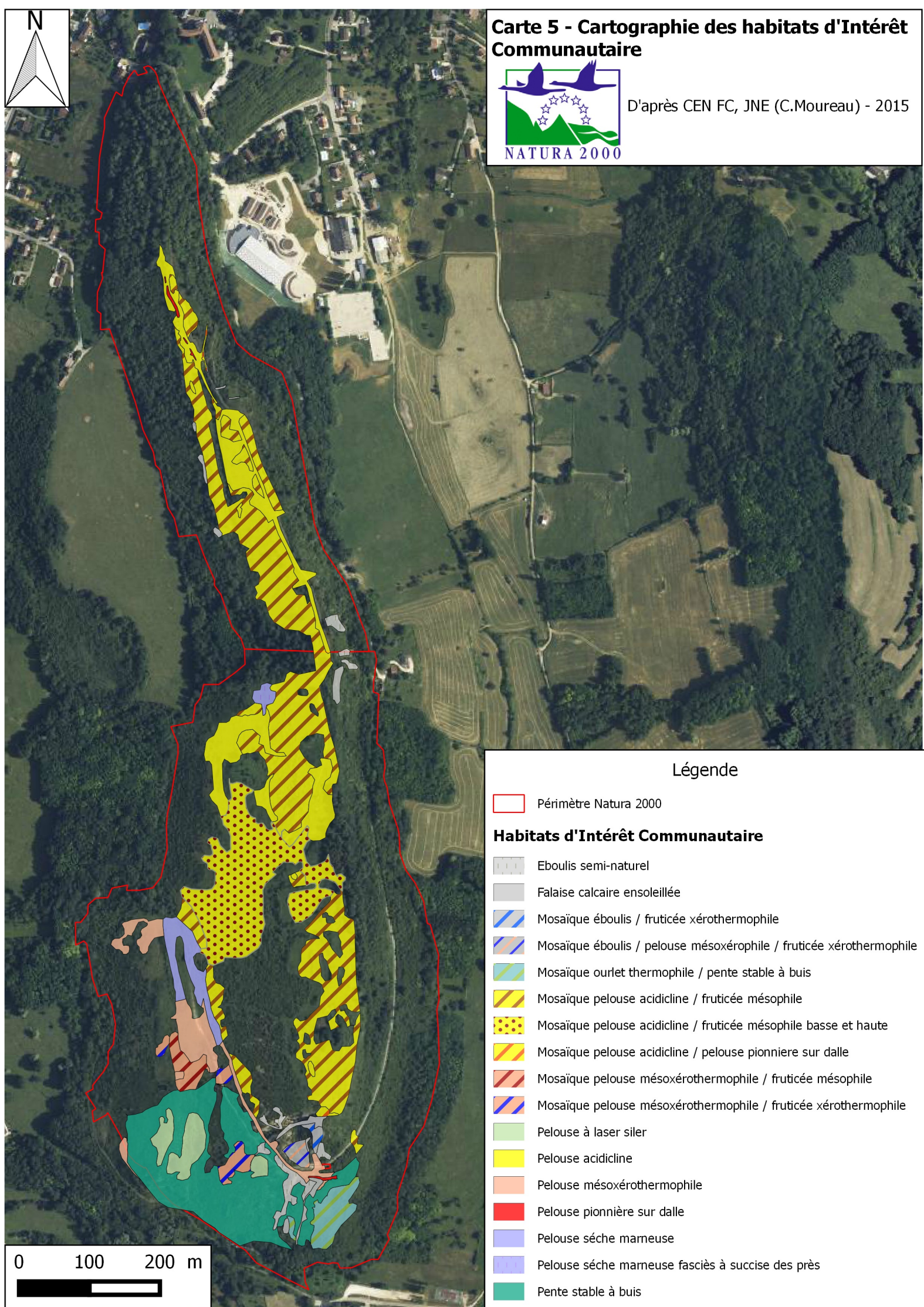


N

Carte 5 - Cartographie des habitats d'Intérêt Communautaire



D'après CEN FC, JNE (C.Moureau) - 2015



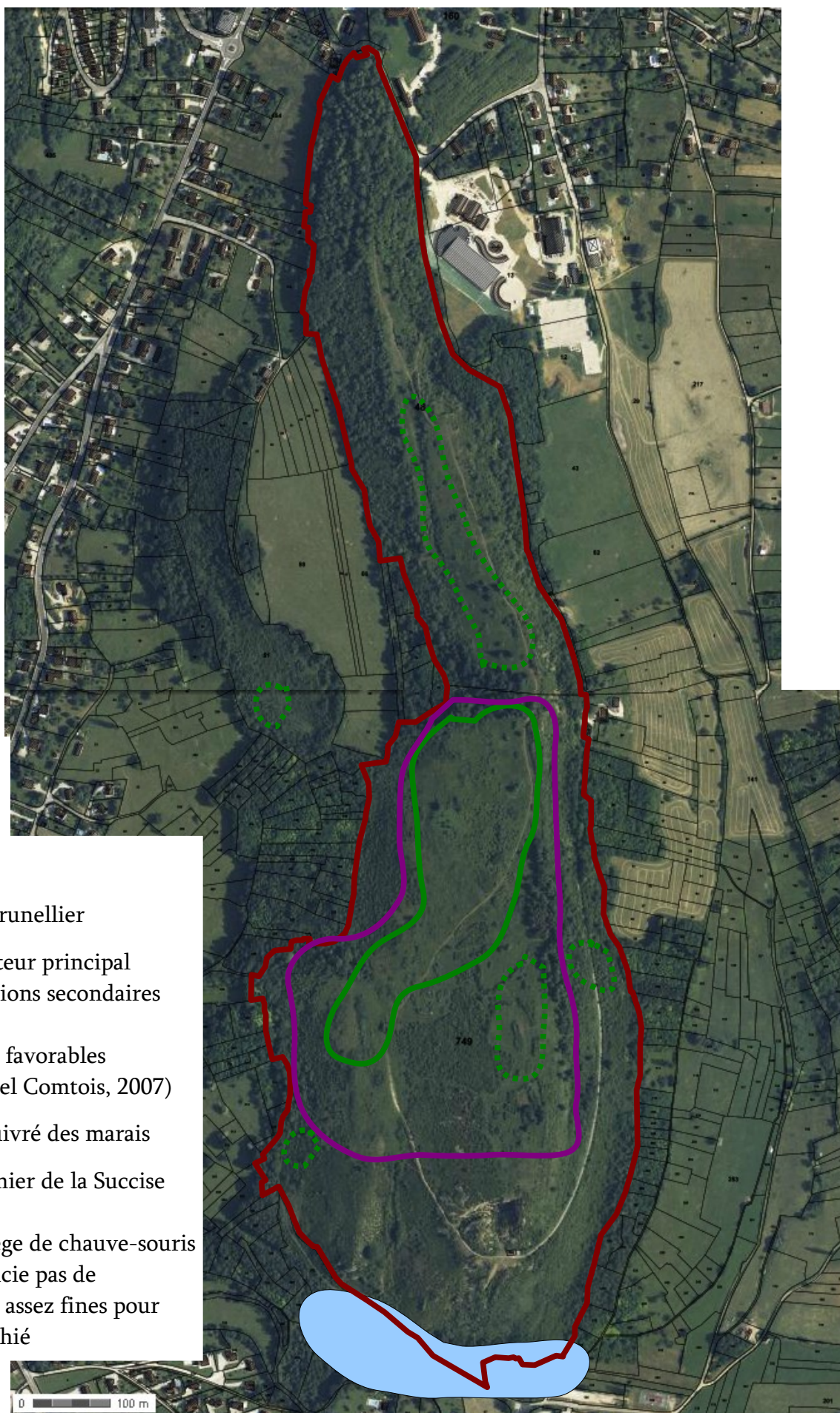
Carte 2 : Localisation des espèces d'intérêt communautaire

Site Natura 2000 FR4302001 : Côte de Mancy

JNE, décembre 2014

Source Géoportail

Echelle : 1/43 500°



Légende

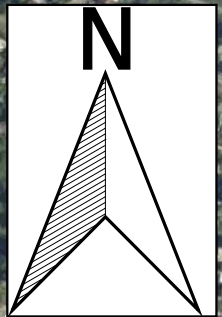
Laineuse du prunellier

- Secteur principal
- - - Stations secondaires

Habitats jugés favorables
(Espace Naturel Comtois, 2007)

-  Cuivré des marais
-  Damier de la Succise

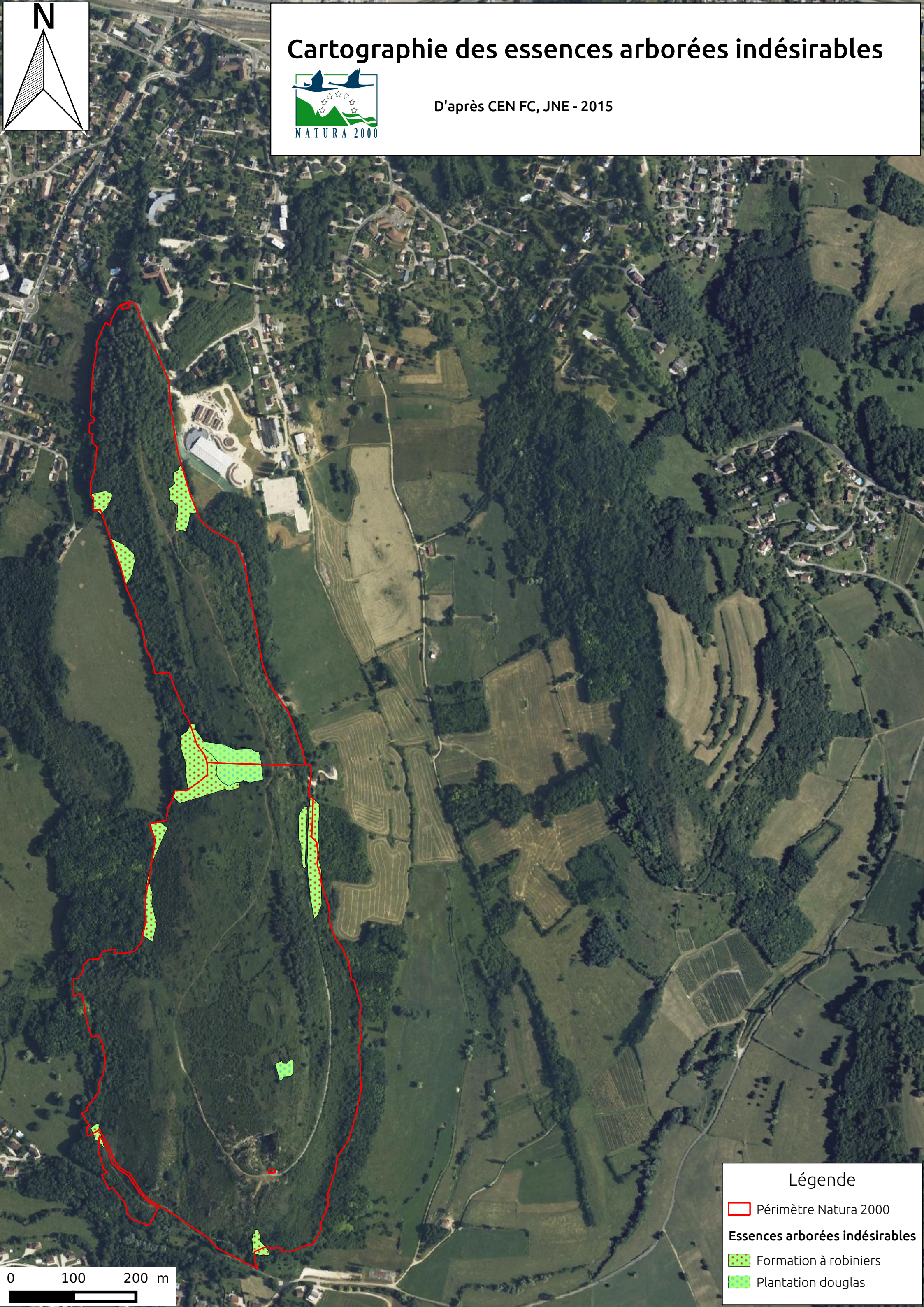
Nota : le cortège de chauve-souris
d'IC ne bénéficie pas de
connaissances assez fines pour
être cartographié



Cartographie des essences arborées indésirables



D'après CEN FC, JNE - 2015



Légende

 Périmètre Natura 2000

Essences arborées indésirables

 Formation à robiniers

 Plantation douglas

0 100 200 m

